

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2011

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2011/6-A/1
9 mai 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2010



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice financière et Directrice exécutive adjointe RM*:	Mme G. Casar	tél.: 066513-2885
Directeur, RMF**:	M. P. Guazo	tél.: 066513-2293
Directeur, RMFF***:	M. G. Craig	tél.: 066513-2094

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

** Division des finances et de la trésorerie

*** Bureau de la comptabilité

TABLE DES MATIÈRES

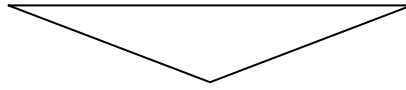
	<u>Page</u>
Présentation	4
PROJET DE DÉCISION	5
SECTION I	
• Déclaration de la Directrice exécutive	7
• État I	18
• État II	19
• État III	20
• État IV	21
• État V	22
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2010	23
• ANNEXE I	65
SECTION II	
• Rapport du Commissaire aux comptes	69
• Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	71
Liste des sigles utilisés dans le présent document	87

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2010, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport sur l'audit des états financiers de 2010. C'est déjà la troisième fois que les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document (WFP/EB.A/2011/6-A/1) est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. C'est la troisième fois que les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes et le rapport du Commissaire aux comptes sont présentés à la même session. Ces réponses figurent dans le "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2011/6-D/1).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2010, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 550 884 dollars É.-U. au titre des paiements à titre gracieux, des pertes de numéraire passées en charges et des avances au personnel et aux fournisseurs pour l'exercice 2010; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2010 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration, pour approbation, les états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. L'opinion du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers de 2010, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

Résumé

2. L'exercice 2010 a été une autre année difficile pour le PAM, ses donateurs et ses bénéficiaires. Alors que 900 millions d'êtres humains continuent de souffrir de la faim, que les prix des produits alimentaires et des carburants ne cessent d'augmenter, que les tensions sociales et les troubles politiques s'aggravent et que les catastrophes causées par les événements météorologiques extrêmes se multiplient et s'intensifient, le PAM et son action sont plus nécessaires et utiles que jamais.
3. Pendant toute l'année, le PAM a continué de s'attacher à faire face à l'évolution des besoins en fournissant les outils appropriés et les aliments appropriés au moment approprié et au lieu approprié. Les donateurs ont continué d'apporter au Programme un appui solide et ont mis à sa disposition 4 129,8 millions de dollars É.-U. de contributions, ce qui a permis au PAM de maintenir le niveau de ses opérations et de faire face à des situations d'urgence imprévues en Haïti, au Pakistan et dans la Corne de l'Afrique.
4. Pour la troisième année de suite, le PAM a été géré conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), selon lesquelles les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées au moment de la livraison des produits alimentaires ou de la fourniture des biens et des services. Il existe donc inévitablement un décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Les ressources disponibles pour l'exercice 2010 ont par conséquent été constituées par les soldes des fonds existant à la fin de l'exercice 2009 et les nouvelles contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2010. En conséquence, les charges afférentes à l'exercice peuvent être supérieures ou inférieures aux produits provenant des contributions reçues pendant l'exercice selon que le PAM utilise ou constitue les soldes de ses fonds.
5. Compte tenu du solde des ressources disponibles à la fin de 2009 et des ressources supplémentaires fournies par les donateurs en 2010, les dépenses du PAM se sont chiffrées au total à 4 237,7 millions de dollars, soit une augmentation de 9,6 millions de dollars, ou 0,2 pour cent, par rapport à 2009.

Résultats financiers

6. En 2010, le montant total des recettes s'est élevé à 4 266,2 millions de dollars, soit un recul de 107,1 millions de dollars – 2 pour cent – par rapport au montant de 4 373,3 millions de dollars enregistré en 2009. En 2010, ce montant total s'est décomposé comme suit:
 - contributions en espèces et en nature: 4 129,8 millions de dollars;
 - gains de change: 7,3 millions de dollars;
 - produits des placements: 22,6 millions de dollars; et
 - recettes diverses: 106,5 millions de dollars.
7. Pour 2010, les recettes provenant des contributions ont représenté 3 546,7 millions de dollars de contributions en espèces et 583,1 millions de dollars de contributions en nature. Le montant total des recettes provenant des contributions, à savoir 4 129,8 millions de dollars, reflète un recul de 75,4 millions de dollars – ou 2 pour cent – par rapport aux 4 205,2 millions de dollars de contributions confirmées en 2009. Selon le troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2010-2011, le montant effectif des contributions reçues en 2010 a dépassé les prévisions de 3 700 millions de dollars.
8. En 2010, les dépenses du PAM se sont chiffrées à 4 237,7 millions de dollars, soit une hausse de 9,6 millions de dollars, ou 0,2 pour cent, par rapport à 2009. Le volume des produits distribués pendant l'exercice a été de 4,6 millions de tonnes, en baisse de 200 000 tonnes, soit 4 pour cent, par rapport aux 4,8 millions de tonnes de produits distribués en 2009. Cette diminution est imputable en partie au fait que l'on a eu davantage recours, pendant l'exercice, à de nouvelles modalités d'assistance alimentaire, comme les transferts monétaires et les bons d'alimentation.
9. L'excédent global des recettes sur les dépenses est tombé de 145,2 millions de dollars en 2009 à 28,5 millions de dollars pour l'exercice 2010, qui s'explique principalement par les facteurs suivants:
 - diminution de 75,4 millions de dollars des recettes provenant des contributions, qui sont tombées de 4 205,2 millions de dollars en 2009 à 4 129,8 millions de dollars en 2010;
 - augmentation de 9,6 millions de dollars de dépenses de l'exercice, qui sont passées de 4 228,1 millions de dollars en 2009 à 4 237,7 millions de dollars en 2010;
 - augmentation de 21,3 millions de dollars des recettes diverses, qui s'explique principalement par l'accroissement des activités relevant des comptes spéciaux; et
 - baisse de 53,0 millions de dollars des recettes diverses non liées aux opérations, à savoir une diminution de 36,9 millions de dollars des gains de change imputable à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui est la principale monnaie autre que le dollar utilisée par le PAM, et d'une diminution de 16,1 millions de dollars du rendement des placements détenus par le PAM.

Situation financière

10. Au 31 décembre 2010, le montant total des soldes des fonds et des réserves du PAM était de 4 094,1 millions de dollars, dont 3 051,1 millions de dollars se rapportant aux projets du PAM. Le solde correspond au Fonds général et aux réserves et comptes spéciaux ainsi qu'aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale.
11. Sur la base du programme de travail prévu dans le troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2010–2011, le solde des fonds se rapportant aux projets du PAM, soit 3 051,1 millions de dollars, représente approximativement sept mois d'activités opérationnelles.
12. Le montant global des soldes de trésorerie et des placements à court terme détenus pour couvrir les besoins du Programme a diminué de 415,3 millions de dollars ou 24 pour cent pour tomber à 1 329,1 millions de dollars en 2010 contre 1 744,4 millions de dollars en 2009. Cette diminution est imputable au fait que plusieurs contributions à des fins spécifiques n'ont pas été reçues à la date prévue, ce qui se reflète dans une augmentation correspondante du montant des contributions à recevoir.
13. La trésorerie et les placements à court terme inclus dans la rubrique des fonds des catégories d'activités du Programme, soit 555,6 millions de dollars, représentent approximativement deux mois d'activités opérationnelles. Il importe de noter toutefois qu'au début de 2011, le PAM a reçu des contributions en espèces plus élevées que pendant la période correspondante de l'exercice précédent, de sorte que le montant ajusté des soldes de trésorerie et des placements suffirait à couvrir de trois à quatre mois d'activités opérationnelles environ, comme en 2009.
14. Le montant total des contributions à recevoir pour l'exercice 2010 a été de 2 470,5 millions de dollars, soit une augmentation de 424,9 millions de dollars, ou 21 pour cent, par rapport à 2009 (2 045,6 millions de dollars). Cette augmentation est due au fait que plusieurs importantes contributions à des fins spécifiques ont été confirmées plus tard dans l'année que l'exercice précédent. Les montants correspondant à ces contributions seront reçus en 2011. En 2010, le délai moyen d'encaissement a été de 7,6 mois.
15. La valeur des stocks de produits alimentaires du PAM à la fin de l'exercice 2010 a été inférieure de 40,6 millions de dollars, ou 6 pour cent, au chiffre enregistré en 2009, par suite d'une réduction du volume des stocks, qui se chiffrait à 1,3 million de tonnes à la fin de l'exercice, soit 7 pour cent de moins que les 1,4 million de tonnes de stocks détenus à la fin de l'exercice 2009.
16. Compte tenu du rythme des distributions de produits alimentaires prévu pour 2011, les stocks de 1,3 million de tonnes de produits permettront de couvrir de trois à quatre mois d'activités environ, soit un chiffre semblable à celui de la fin de l'exercice 2009.

Analyse budgétaire

Base d'établissement du budget

17. L'"État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs" (État V) contient une ventilation des coûts directs afférents aux projets et des coûts indirects – le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) – qui sont tirés du programme de travail reflété dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011. Le Plan de gestion est fondé sur les besoins et correspond au montant total des budgets, des coûts directs et indirects approuvés par le Conseil d'administration, soit directement, soit en vertu des pouvoirs qu'il a délégués. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets sont dégagées lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées par les donateurs. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects sont disponibles dès lors qu'elles sont approuvées dans le cadre du Plan de gestion. L'utilisation des ressources allouées pour la couverture des coûts directs et des coûts indirects est prise en compte dans l'État financier V à la date des engagements.
18. Le programme de travail prévu dans le Plan de gestion initial pour l'exercice biennal 2010–2011 soumis au Conseil en novembre 2009 représentait une valeur totale de 4 577,7 millions de dollars; ce montant est reflété dans l'État financier V sous la rubrique "Budget initial". À la fin de 2010, le programme de travail s'était accru par suite de l'augmentation des besoins au titre des projets, résultant principalement du séisme en Haïti, des inondations au Pakistan et des sécheresses dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique. La valeur du programme de travail final de 2010 était de 6 677,7 millions de dollars, soit une augmentation de 2 100 millions de dollars ou 46 pour cent; ce montant apparaît dans l'État financier V sous la rubrique "Budget final".

Utilisation des crédits ouverts au budget

19. Il importe de noter que le PAM ne peut utiliser les ressources mises à sa disposition que lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées. L'utilisation des crédits ouverts au budget dépend par conséquent de la date à laquelle ces contributions sont confirmées. En 2010, le budget final des coûts directs du PAM s'est monté à 6 399,7 millions de dollars mais, pendant l'exercice, le taux d'utilisation des crédits ouverts au titre de ce budget n'a été, par suite de cette contrainte, que de 57 pour cent.
20. Ce taux d'utilisation s'est reflété dans le taux d'utilisation correspondant aux différents postes de dépenses, comme indiqué ci-dessous. La variation du taux d'utilisation des crédits ouverts au titre des différents postes de dépenses est imputable à divers facteurs opérationnels, par exemple si les produits alimentaires ne sont pas achetés sur les marchés initialement prévus. En bref, les taux d'utilisation des crédits ouverts au budget ont été les suivants:
 - produits alimentaires – 57 pour cent;
 - transport externe – 40 pour cent, par suite d'une augmentation, par rapport aux chiffres prévus, des achats effectivement réalisés sur les marchés locaux et régionaux;

- transport terrestre, entreposage et manutention – 64 pour cent;
 - autres coûts opérationnels directs (Autres COD) – 55 pour cent; et
 - coûts d'appui directs (CAD) – 63 pour cent.
21. Le montant des coûts indirects initialement prévu au budget AAP de l'exercice 2010 a été porté de 272,7 millions de dollars à 278,0 millions de dollars, augmentation correspondant aux avances opérées sur le budget AAP de l'exercice 2011 pour financer en 2010 différentes activités dans le domaine des technologies de l'information, de l'évaluation et de la sécurité. Le budget AAP final se décomposait comme suit: 243,3 millions de dollars au titre des dépenses AAP ordinaires et 34,7 millions de dollars au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités.
22. Au 31 décembre 2010, 97 pour cent des crédits ouverts au budget AAP ordinaire finalement approuvé pour 2010 avaient été utilisés. La différence est due à la prudence avec laquelle le PAM a utilisé les ressources disponibles au titre du budget AAP pendant la première année de l'exercice.
23. En outre, au 31 décembre 2010, 81 pour cent des crédits disponibles au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités avaient été utilisés. L'écart s'explique en majeure partie par les soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des initiatives approuvées pour l'exercice biennal au niveau de l'ensemble du Programme, du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et du Fonds pour la sécurité.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'OBLIGATION REDDITIONNELLE

24. Pour la troisième année consécutive, les états financiers du PAM ont été établis conformément aux normes IPSAS. En adoptant et en commençant à appliquer les normes IPSAS en 2008 et en parachevant leur mise en œuvre en 2009, le PAM a amélioré son aptitude à produire une information financière pertinente et utile et renforcé la transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion de ses ressources. En 2010, le PAM a pris plusieurs autres mesures importantes pour améliorer la transparence et renforcer encore l'obligation redditionnelle.
25. Le PAM continue d'aider d'autres organismes des Nations Unies dans les efforts qu'ils ont entrepris pour mettre en œuvre les normes IPSAS dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. En 2010, le PAM a apporté son appui aux autres organismes des Nations Unies et aux institutions désireuses de mettre en œuvre les normes IPSAS en proposant de participer aux recherches entreprises par la Fédération internationale des experts comptables concernant l'impact de l'adoption des normes IPSAS.

26. Le champ d'application des normes IPSAS est constamment actualisé à la lumière des meilleures pratiques. Pour pouvoir continuer de se conformer à ces normes, le PAM doit donc se tenir sans cesse au courant des évolutions dans ce secteur. En 2010, il a été publié quatre nouvelles normes IPSAS concernant les instruments financiers et les immobilisations corporelles: i) norme IPSAS 28: Instruments financiers: présentation; ii) norme IPSAS 29: Instruments financiers: comptabilisation et évaluation; iii) norme IPSAS 30: Instruments financiers: informations à fournir; et iv) norme IPSAS 31: Immobilisations incorporelles. La norme IPSAS 31 doit être appliquée à partir de 2011 et les autres à partir de 2013. Le PAM est résolu à les mettre en œuvre dès que possible.
27. L'application des normes IPSAS a été et restera une priorité. En outre, le PAM cherche à optimiser l'impact que peut avoir l'application des normes IPSAS en termes de transparence et d'obligation redditionnelle dans tous les aspects de ses opérations. Dans le rapport intitulé "Bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière", présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010, le Commissaire aux comptes a mis en relief les domaines dans lesquels les normes IPSAS peuvent contribuer à améliorer encore la gestion et la gouvernance financières.
28. Comme suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans ce rapport, le PAM a adopté les mesures décrites ci-après:
- Tous les trois mois, la haute direction du PAM reçoit une série d'états financiers reflétant les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie du Programme, en même temps qu'une analyse qualitative accompagnée des paramètres d'évaluation des résultats financiers, afin qu'elle puisse centrer son attention sur les risques financiers décelés. L'équipe de direction s'est réunie pour discuter les principales conclusions de l'analyse des états financiers trimestriels et des autres informations disponibles ainsi que pour définir les améliorations pouvant être apportées à la gestion des ressources du PAM.
 - Le PAM a renforcé ses services d'aide au contrôle interne de la gestion. De nouvelles règles concernant les informations financières devant être présentées chaque mois ont été publiées pour veiller à ce qu'il soit rendu compte de façon transparente de tous les principaux indicateurs relatifs aux résultats financiers ainsi que des risques décelés. Les rapports mensuels des bureaux de pays ont été évalués périodiquement dans le cadre des différents mécanismes de contrôle, aussi bien au niveau des bureaux régionaux qu'à celui de la direction financière au Siège. En outre, le Siège a organisé pendant l'année plusieurs missions de contrôle des activités des bureaux régionaux.
 - Afin d'améliorer la gestion des ressources allouées aux projets, il a été mis au point et distribué un "tableau de bord" mensuel des CAD qui indique clairement les ressources disponibles, les dates d'achèvement des projets et les dates de versement effectif des contributions.

29. Le principe du recouvrement intégral des coûts, qui veut que les donateurs prennent à leur charge tous les coûts opérationnels et coûts d'appui liés à leurs contributions, est bien établi au PAM. Lorsque ce principe a été adopté, il reflétait la principale modalité de l'assistance du PAM, qui était l'assistance appuyée par la distribution de produits alimentaires. Bien que ce principe demeure pertinent, il est de plus en plus demandé au PAM de fournir une assistance sous une forme qui ne fait pas appel aux produits alimentaires, par exemple transferts monétaires, bons d'alimentation, fabrication locale d'aliments enrichis et activités de renforcement des capacités locales. Les activités non appuyées par l'aide non-alimentaire supposent des dépenses récurrentes qui peuvent être directement imputées aux activités, mais aussi d'autres qui sont inhérentes à la structure d'ensemble des projets. Pour faire en sorte que le principe du recouvrement intégral des coûts puisse être appliqué de façon transparente et équitable à toutes ses ressources et à toutes ses activités, le PAM a entrepris l'examen du cadre de financement. En 2010, le Conseil a approuvé les modifications à apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM afin d'actualiser le modèle de couverture des coûts en y incorporant les activités non appuyées par une aide alimentaire, ainsi que de modifier le modèle de financement, de sorte que les services soient calculés sur la base d'un pourcentage plutôt que sur la base du volume des produits distribués. Ces modifications permettront de calculer et de couvrir de façon plus simple et plus transparente le coût des activités non appuyées par une aide alimentaire et de faciliter la transition de l'aide alimentaire vers l'assistance alimentaire.
30. Le PAM a recours aux mécanismes de financement anticipé pour optimiser l'efficacité et l'efficience de ses opérations et accélérer la livraison de produits alimentaires aux bénéficiaires. En 2010, le PAM a porté de 180 à 557 millions de dollars le plafond du mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées: le montant du préfinancement traditionnel a été relevé, le mécanisme d'achat anticipé a été élargi et des dispositions ont été prises afin de garantir la stabilité du financement des services internes. Le mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées est garanti par la Réserve opérationnelle, dont le montant approuvé est de 92,9 millions de dollars.

Contrôle interne, gestion des risques institutionnels et gestion des risques financiers

31. Le PAM a mis en place un cadre de contrôles internes aujourd'hui bien établi, constitué par des services d'audit interne, des services d'inspection et d'enquête et le Comité d'audit. Le système est conçu de manière à assurer une utilisation aussi efficace et efficiente que possible des ressources et à sauvegarder les avoirs du PAM. Ce système de contrôles internes et les résultats des audits internes ont fait l'objet d'une évaluation en 2010.
32. Aux termes du Règlement financier, le PAM doit veiller à ce que ses contrôles internes reflètent les pratiques optimales suivies en matière de gestion des organismes publics et des entreprises. Le Plan de gestion pour 2010–2011 prévoit par conséquent de financer un projet visant à examiner l'efficacité des mécanismes de contrôles internes du PAM au regard des principes de contrôle interne élaborés par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et à les améliorer lorsqu'il y a lieu. Il ressort des conclusions préliminaires tirées de ce projet de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle: i) que le PAM dispose déjà de tous les principaux éléments d'un système efficace de contrôle interne, mais que ces éléments peuvent encore être améliorés; et

ii) que l'amélioration des mécanismes de contrôle interne passe par la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la gestion des résultats et la gestion des risques. Les objectifs de ce projet consistent par conséquent, entre autres, à coordonner les activités concernant la gestion des résultats, la gestion des risques et les mécanismes de contrôle interne. Les mesures adoptées dans le cadre de ce projet en 2010 ont notamment consisté à:

- élaborer un cadre de principes de contrôle interne applicables à tous les aspects des activités du PAM;
- réaliser une analyse des lacunes des principes proposés en matière de contrôle interne;
- élaborer une approche intégrée de la gestion des résultats et de la gestion des risques sur la base desdits principes;
- entreprendre une mise à jour générale des instructions concernant la gestion des ressources financières, qui doit être achevée en 2011;
- entreprendre une analyse de l'exactitude et de l'efficacité des mécanismes existants de délégation de pouvoirs en matière de gestion financière et d'achats;
- passer en revue les structures de prise de décisions et analyser les propositions visant à rationaliser les travaux des comités internes et à créer un Haut comité de gestion; et
- mettre au point de nouvelles procédures de suivi de la gestion pour veiller à ce que les recommandations formulées par les organes de contrôles internes et externes soient pleinement et efficacement appliquées.

33. En 2011, les activités prévues dans le cadre du projet seront essentiellement les suivantes:

- achever l'élaboration du Manuel de gestion des ressources financières;
- poursuivre l'examen des mécanismes de délégation de pouvoirs;
- élaborer à l'intention des cadres et des fonctionnaires des instructions concernant les mesures de contrôle interne;
- former les cadres et les fonctionnaires aux principaux aspects des mécanismes de contrôle interne; et
- élaborer un processus permettant d'établir une déclaration d'assurance en matière de contrôle interne.

Gestion des risques institutionnels

34. La politique du PAM en matière de gestion des risques a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2005. Depuis lors, le PAM a adopté différentes mesures pour intégrer la gestion des risques à toutes ses activités, il ne cesse de renforcer ses processus internes dans le contexte de la mise en œuvre des normes IPSAS et du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II).

35. Un plan d'exécution en matière de gestion des risques a été soumis au Comité d'audit, qui continue d'être tenu périodiquement au courant de l'avancement de son application. Il a été élaboré un registre de la gestion des risques institutionnels qui a été passé en revue par la haute direction. En outre, en février 2011, le Secrétariat a organisé la première d'une série de réunions trimestrielles d'information afin d'examiner les risques liés au contexte et aux programmes ainsi que les risques institutionnels découlant d'événements spécifiques de nature à affecter les opérations du PAM, comme la hausse des prix des produits alimentaires, et en particulier les opérations au niveau des pays, comme les opérations en cours en Afghanistan et en Somalie.
36. Le PAM a continué en 2010 à intégrer la gestion des risques aux activités de toutes les unités du Programme. Fin janvier 2011, 56 pour cent des bureaux de pays et des bureaux régionaux et des divisions du Siège avaient procédé à des évaluations des risques et disposaient de registres des risques à jour. En 2010, 67 pour cent des opérations du PAM avaient été gérées par des bureaux disposant de systèmes complets de gestion des risques. Plusieurs "champions" de la gestion des résultats et de la gestion des risques encouragent actuellement l'adoption des meilleures pratiques dans ce domaine. En 2011, la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle fournira un appui direct et une formation aux bureaux qui n'atteignent pas encore des normes aussi élevées.

Gestion des risques financiers

37. Les activités du PAM l'exposent à divers risques financiers, dont les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que les défaillances éventuelles de ses débiteurs. Les politiques de gestion des risques financiers élaborées par le PAM prennent en considération l'imprévisibilité des marchés financiers et ont pour objet de minimiser, si faire se peut, ses répercussions potentielles sur les résultats financiers du Programme.
38. La gestion des risques financiers est assurée par le service central de la trésorerie sur la base des principes directeurs définis par le Comité des placements du PAM, des avis consultatifs techniques de la Banque mondiale et des avis formulés par le nouveau Groupe consultatif pour les placements composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les politiques en vigueur concernent différents aspects des risques financiers comme les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités. Aucun risque ne semble par ailleurs être associé au fait que les comptes débiteurs et créditeurs puissent ne pas être réglés à l'échéance.
39. Les engagements du PAM correspondant aux prestations dues aux employés, dont la valeur a été calculée à la lumière des avis fournis par des actuaires indépendants, se montaient au total à 308,6 millions de dollars au 31 décembre 2010. Sur ce chiffre, 173,5 millions de dollars ont été couverts jusqu'à présent par imputation aux fonds et projets pertinents; le solde, soit 135,1 millions de dollars, n'a pas encore été imputé. Ces engagements sont comptabilisés au passif du Fonds général.

40. Il a été entrepris en 2010 une nouvelle étude sur la gestion de l'actif et du passif des régimes de prestations dues aux employés: les engagements du PAM au titre des prestations dues aux employés ont été analysés, la politique de répartition des actifs pour les différents fonds a été révisée et les options envisageables pour couvrir ces engagements ont été formulées. Sur la base de cette étude, il a été approuvé une nouvelle répartition des avoirs assortie de conditions spécifiques concernant la répartition par monnaies afin que celle-ci corresponde à celle des engagements futurs. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement concernant le financement des engagements non encore couverts qui prévoit notamment l'affectation annuelle obligatoire d'un montant de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que tous les engagements en question soient intégralement couverts à l'expiration de cette période.
41. Dans la déclaration que j'ai faite au sujet des états financiers de 2009, j'ai évoqué la situation en Somalie, où le conflit et l'absence de gouvernance avaient rendu extrêmement difficiles la surveillance et le contrôle, et j'ai fait observer que le PAM avait continuellement revu ses procédures à la suite de sept audits et trois enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général au cours des 15 dernières années. Le 10 mars 2010, le Groupe de contrôle des Nations Unies sur la Somalie a publié un rapport qui contenait des allégations au sujet des contrôles effectués par le PAM et faisait état de détournements importants de l'aide alimentaire, à la suite de quoi le Conseil a demandé au Commissaire aux comptes de procéder à un audit indépendant de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne du Bureau du PAM en Somalie. Cet audit a été mené à bien en octobre-novembre 2010, et le rapport d'audit et les observations de la direction ont été soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2011. Ni le Commissaire aux comptes, ni l'Inspecteur général dans ses investigations, n'ont trouvé d'éléments établissant qu'il y ait eu de détournements de produits alimentaires par suite de fraude ou de corruption. Le Commissaire aux comptes a formulé 26 recommandations en vue d'améliorer les mécanismes de contrôles internes, dont 25 ont été acceptées par la direction. Dans le dernier cas, le Secrétariat a souscrit aux conclusions du Commissaire aux comptes mais a considéré que le nouveau système de gestion des stocks devant être mis en place dans le cadre du système WINGS II serait l'occasion d'y donner suite. Toutes les recommandations acceptées sont appliquées à titre prioritaire.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

42. Le PAM a analysé les conséquences que pourrait avoir une baisse éventuelle des contributions du fait de la crise économique et financière mondiale et s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre de bénéficiaires recevant une assistance du Programme. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je peux affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme. Nous continuerons par conséquent d'établir les états financiers du PAM en retenant l'hypothèse de la continuité des activités.

43. Ma conclusion s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins indiqués dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011; ii) le Plan stratégique élaboré pour la période 2008-2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2010; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2011; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

44. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que les noms et adresses de son Conseiller juridique, de ses actuaire, de ses principaux banquiers et de son Commissaire aux comptes.

RESPONSABILITÉ

45. Comme prévu par l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été élaborés conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2010.

- État I – État de la situation financière au 31 décembre 2010
État II – État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
État III – État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
État IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
État V – État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Notes afférentes aux états financiers

Signé sur l'original
Josette Sheeran
Directrice exécutive

Rome, le 25 mars 2011

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2010
(en millions de dollars)

	Note	2010	2009
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	550,5	1 162,2
Placements à court terme	2.2	778,6	582,2
Contributions à recevoir	2.3	2 352,6	1 896,7
Stocks	2.4	700,2	738,4
Autres comptes débiteurs	2.5	186,4	131,8
		4 568,3	4 511,3
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	117,9	148,9
Placements à long terme	2.6	248,2	204,2
Immobilisations corporelles	2.7	85,1	45,7
Immobilisations incorporelles	2.8	36,5	43,6
		487,7	442,4
TOTAL DES ACTIFS		5 056,0	4 953,7
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	522,0	480,8
Provisions	2.10	19,0	24,4
Prestations dues aux employés	2.11	22,2	23,3
		563,2	528,5
Passifs non courants			
Prestations dues aux employés	2.11	286,4	255,4
Prêt à long terme	2.12	112,3	111,7
		398,7	367,1
TOTAL DES PASSIFS		961,9	895,6
ACTIFS NETS		4 094,1	4 058,1
SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	7.1	3 834,7	3 792,0
Réserves	2.14	259,4	266,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		4 094,1	4 058,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Signé sur l'original
 Josette Sheeran
 Directrice exécutive

Rome, le 25 mars 2011

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
(en millions de dollars)

	Note	2010	2009
PRODUITS			
Contributions en espèces	3.1	3 546,7	3 445,0
Contributions en nature	3.2	583,1	760,2
Écarts de change	3.3	7,3	44,2
Rendement des placements	3.4	22,6	38,7
Autres produits	3.5	106,5	85,2
TOTAL DES PRODUITS		4 266,2	4 373,3
CHARGES			
Espèces et bons d'alimentation distribués	4.1	60,3	15,1
Produits alimentaires distribués	4.2	2 254,6	2 380,4
Services de distribution et services connexes	4.3	659,0	734,5
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	646,4	617,8
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	152,5	115,6
Services sous-traités et autres	4.6	374,3	303,5
Charges financières	4.7	2,7	2,7
Amortissement	4.8	25,1	12,5
Autres charges	4.9	62,8	46,0
TOTAL DES CHARGES		4 237,7	4 228,1
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		28,5	145,2

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
(en millions de dollars)

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Excédent	Réserves	Total de l'actif net
31 décembre 2009		3 646,8	145,2	266,1	4 058,1
Allocation de l'excédent de 2009		145,2	(145,2)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2010					
Montants transférés aux (des) réserves	2.14	6,7	-	(6,7)	-
Gains latents non réalisés sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds	2.6 / 2.14	7,5	-	-	7,5
Excédent de l'exercice	7.2	-	28,5	-	28,5
Total des variations de l'exercice		14,2	28,5	(6,7)	36,0
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2010		3 806,2	28,5	259,4	4 094,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
(en millions de dollars)

	Note	2010	2009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		28,5	145,2
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Amortissement	2.7/2.8	25,1	12,5
(Gains) latents sur les placements à court terme	2.2	(11,5)	(37,3)
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.6	(4,6)	(4,5)
Augmentation de la valeur amortie du prêt à long terme	2.12	0,6	0,6
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.12	2,1	2,1
Diminution des stocks	2.4	38,2	283,4
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(424,9)	(15,3)
(Augmentation) des autres comptes débiteurs	2.5	(54,2)	(4,8)
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(0,6)	-
(Diminution)/augmentation des dettes et charges à payer	2.9	41,2	(87,0)
(Diminution) des provisions	2.10	(5,4)	(4,6)
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	29,9	38,2
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(335,6)	328,5
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
(Augmentation) des placements à court terme	2.2	(182,8)	(82,8)
(Augmentation)/diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	(0,4)	0,8
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(34,0)	(2,3)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(55,9)	(35,6)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(0,9)	(16,6)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(274,0)	(136,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt à long terme	2.12	(2,1)	(2,1)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2,1)	(2,1)
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(611,7)	189,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	1 162,2	972,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	550,5	1 162,2

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
(en millions de dollars)

	Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif
		Budget initial	Budget final		
Catégories de coûts	6				
Produits alimentaires		2 097,4	3 075,4	1 758,1	1 317,3
Transport externe		373,4	574,9	230,2	344,7
Transport terrestre, entreposage et manutention		976,9	1 247,6	792,3	455,3
Autres coûts opérationnels directs		301,3	665,1	366,7	298,4
Coûts d'appui directs		556,0	836,7	528,9	307,8
Total partiel, coûts directs		4 305,0	6 399,7	3 676,2	2 723,5
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes		238,0	243,3	235,8	7,5
Fonds d'équipement et Fonds pour le renforcement des capacités		34,7	34,7	28,2	6,5
Total partiel, coûts indirects		272,7	278,0	264,0	14,0
TOTAL		4 577,7	6 677,7	3 940,2	2 737,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

* Établi sur la base des engagements

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2010

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes IPSAS, selon la convention du coût historique, modifiée par l'inclusion des placements et des prêts soit à leur juste valeur, soit en fonction de leur coût amorti. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. Comme le prescrivent les Normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
3. L'État des flux de trésorerie (État IV) a été présenté sur la base de la méthode indirecte.
4. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

5. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux détenus par les gestionnaires de placements.
6. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

7. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.

8. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
9. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
10. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
11. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net.
12. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

13. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur.
14. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur¹ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

¹ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

15. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants pour distribution.

Contributions et comptes débiteurs

16. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
17. Les comptes débiteurs sont présentés nets des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
18. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
19. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations et produits.

Immobilisations corporelles

20. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

21. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des investissements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
22. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.
24. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels commerciaux	3
Logiciels de conception interne	6
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

25. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés indiquées ci-après:
- les prestations à court terme, qui sont intégralement payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les prestations dues après la cessation de service; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.
26. Certaines catégories d'employés du PAM cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il s'agit d'un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Le PAM n'est pas à même de déterminer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats du régime de pensions d'une façon suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser conformément à la norme IPSAS 25 et considère ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

Provisions et passifs éventuels

27. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
28. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

29. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités

particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.

30. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds afférents aux différentes catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
31. Les fonds de catégories d'activités désignent une unité comptable établie par le Conseil d'administration pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les opérations d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
32. Le Fonds général désigne l'unité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
33. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
34. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
35. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux produits provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects.

Comparaisons budgétaires

36. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.
37. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion pour l'exercice biennal, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.
38. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établies sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	62,4	124,2
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	46,9	44,5
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	224,2	761,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	217,0	232,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	550,5	1 162,2

39. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	776,5	580,1
Portion courante des placements à long terme (Note 2.6)	2,1	2,1
Total des placements à court terme	778,6	582,2

40. Les placements à court terme sont répartis en trois tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme a été légèrement réduit en 2010 et est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus et une stabilisation apparente des marchés financiers.
41. Les placements qui ne satisfaisaient plus aux directives du PAM en la matière ont été conservés dans un portefeuille résiduel distinct dans l'optique de liquider ces valeurs en fonction de la conjoncture boursière et de la valeur fondamentale des titres sous-jacents. Du fait de la politique dynamique de cession adoptée, le portefeuille "résiduel" est passé de 45,2 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 20,2 millions de dollars au 31 décembre 2010. Au cours de l'année, les profits latents sur les valeurs de ce portefeuille ont plus que compensé les pertes réalisées en raison de la réduction du profil de risque des placements à court terme.
42. Les placements à court terme ont été évalués à 776,5 millions de dollars au 31 décembre 2010 (580,1 millions de dollars au 31 décembre 2009). Sur ce montant, 539,4 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (359,7 millions de dollars au 31 décembre 2009), 145,2 millions de dollars des obligations émises par des sociétés commerciales (120,9 millions de dollars au 31 décembre 2009) et 91,9 millions de dollars des titres adossés à des créances hypothécaires et à des crédits mobiliers non émis par des organismes d'État (99,5 millions de dollars au 31 décembre 2009). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque gardienne indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
43. Au 31 décembre 2010, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est d'environ 85,3 millions de dollars (87,9 millions de dollars au 31 décembre 2009), montant compensé par une contrepartie correspondante liquidée simultanément, de sorte que la valeur comptable de ces produits dérivés est nulle.
44. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2009	Apports/ (Dédutions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2010
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	580,1	185,5	9,7	(10,3)	11,5	776,5
Portion courante des placements à long terme	2,1	(0,1)	0,1	-	-	2,1
Total des placements à court terme	582,2	185,4	9,8	(10,3)	11,5	778,6

45. En 2010, les placements à court terme ont augmenté de 196,4 millions de dollars. Cette augmentation est imputable en partie à des gains nets latents de 11,5 millions de dollars, reflétés dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités opérationnelles, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,1 million de dollars, également reflétés sous la rubrique des activités opérationnelles dans le cadre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 4,6 millions de dollars. Le solde net, des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme, soit 182,8 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	2 352,6	1 896,7
Non courantes	117,9	148,9
Total net des contributions à recevoir	2 470,5	2 045,6
Contributions en espèces	2 456,2	1 925,0
Contributions en nature	159,8	282,4
Total des contributions à recevoir avant provision	2 616,0	2 207,4
Provision pour réductions des produits provenant des contributions	(136,2)	(151,9)
Provision pour créances douteuses	(9,3)	(9,9)
Montant net des contributions à recevoir	2 470,5	2 045,6

46. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter de la date des états financiers.
47. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
48. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
- la provision pour réduction des produits provenant des contributions est fondée sur l'expérience passée. Il s'agit des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées; et
 - la provision pour créances douteuses est estimée sur la base des pourcentages ci-après de l'encours des contributions à recevoir, sauf dans le cas des contributions à recevoir ayant de deux à trois ans d'ancienneté, qui excluent les contributions attendues d'un donateur spécifique dont le PAM considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute les perspectives de recouvrement.

Contributions à recevoir:	%
De plus de 4 ans	100
De 3 à 4 ans	50
De 2 à 3 ans	10

49. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

	2010		2009	
	<i>En millions de dollars</i>	<i>%</i>	<i>En millions de dollars</i>	<i>%</i>
Année de confirmation				
2010	1 862,1	72	-	-
2009	567,4	22	1 742,8	79
2008 et années antérieures	172,8	6	455,2	21
Total partiel	2 602,3	100	2 198,0	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	13,7	-	9,4	-
Total des contributions à recevoir avant provisions	2 616,0	100	2 207,4	100

50. Les variations des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2010 sont les suivantes:

	2009	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2010
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions	151,9	(39,0)	23,3	136,2

51. En 2010, il a été utilisé au titre de la provision pour réduction des produits provenant des contributions un montant total de 39,0 millions de dollars qui est reflété dans l'État de la situation financière. L'augmentation de la provision est comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
52. Les provisions pour créances douteuses correspondent à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars.

53. Les variations de la provision pour créances douteuses enregistrées en 2010 sont les suivantes:

	2009	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2010
<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour créances douteuses	9,9	-	(0,6)	9,3

54. Aucune contribution à recevoir n'a été passée par profits et pertes en 2010. La diminution de la provision pour créances douteuses est comptabilisée comme ajustement de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

55. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non-alimentaires - telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2010	2009
<i>En millions de dollars</i>		
Produits alimentaires en stock	573,4	598,1
Produits alimentaires en transit	109,7	125,5
Total partiel, produits alimentaires	683,1	723,6
Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,0)	(2,9)
Total, produits alimentaires	680,1	720,7
Articles non-alimentaires	20,3	17,9
Moins provision pour dévalorisation – articles non-alimentaires	(0,2)	(0,2)
Total, articles non-alimentaires	20,1	17,7
Total des stocks	700,2	738,4

Produits alimentaires - rapprochement	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	720,7	1 000,4
Réintégration de: Provision pour dévalorisation	2,9	4,0
Achats de produits	1 142,8	1 052,1
Contributions en nature reçues	655,7	694,8
Transport et coûts connexes	405,2	344,7
Total des stocks disponibles pour distribution	2 927,3	3 096,0
Moins produits distribués	(2 244,2)	(2 372,4)
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,0)	(2,9)
Total des produits alimentaires	680,1	720,7

56. Pour 2010, les produits alimentaires et les articles non-alimentaires distribués ont représenté au total 2 254,6 millions de dollars, comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 244,2 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 10,4 millions de dollars aux articles non-alimentaires.
57. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
58. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
59. Le PAM a réalisé en 2010 une étude de l'évolution des prix sur les marchés des principaux types de produits alimentaires que le Programme détient en stock pendant la durée moyenne de la période durant laquelle les stocks en question sont effectivement détenus. À l'issue de cet examen, il a été décidé que la valeur de tous les stocks de produits alimentaires serait calculée sur la base du coût historique plutôt que du coût de remplacement, celui-ci étant plus élevé.
60. Les stocks incluent les articles non-alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques, comme le Réseau de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
61. Ces articles non-alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
62. Au 31 décembre 2010, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,3 million de tonnes, d'une valeur de 683,1 millions de dollars, contre 1,4 million de tonnes et 723,6 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2009.

63. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,4 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 0,9 pour cent de celle des articles non-alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2010, la valeur totale de la dévalorisation pour les produits alimentaires était de 1,1 million de dollars; elle figure dans l'État de la situation financière. L'augmentation ou la diminution de cette provision équivaut à des charges de l'exercice et est comptabilisée dans l'État des résultats financiers. En 2010, la provision prévue pour les articles non-alimentaires n'a pas été utilisée et n'a enregistré ni augmentation ni diminution.
64. En 2010, les variations relatives à la dévalorisation ont été les suivantes:

	2009	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2010
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	2,9	(1,1)	1,2	3,0
Provision pour dévalorisation – articles non-alimentaires	0,2	-	-	0,2
Total des déductions	3,1	(1,1)	1,2	3,2

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Avances aux fournisseurs	112,4	39,5
Avances au personnel	26,1	21,7
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11)	10,4	9,9
Comptes débiteurs divers	82,9	86,0
Total, autres comptes débiteurs avant provision	231,8	157,1
Provisions pour créances douteuses	(45,4)	(25,3)
Total net, autres comptes débiteurs	186,4	131,8

65. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
66. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel.
67. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
68. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2010, il avait été constitué une provision de 45,4 millions de dollars correspondant aux montants dus au titre du remboursement de la TVA.

69. Les variations de la provision pour créances douteuses enregistrées en 2010 sont les suivantes:

	2009	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2010
<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour créances douteuses	25,3	-	20,1	45,4

Note 2.6: Placements à long terme

	2010	2009
<i>En millions de dollars</i>		
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	85,8	83,3
Portion courante (Note 2.2)	(2,1)	(2,1)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	83,7	81,2
Obligations	76,9	74,5
Actions	87,6	48,5
Total, obligations et actions	164,5	123,0
Total des placements à long terme	248,2	204,2

70. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.12), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
71. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2010, la valeur de réalisation de ces placements était de 100,9 millions de dollars (94,1 millions de dollars au 31 décembre 2009).
72. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 41,5 millions de dollars, est imputable principalement aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des engagements correspondant aux prestations dues aux employés. Ce virement en espèces de 31,3 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les engagements correspondant aux prestations dues aux employés doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Le solde de l'augmentation est imputable à l'évolution de la conjoncture boursière et au réinvestissement des intérêts perçus en 2010.

73. Les placements en actions sont effectués par le biais de cinq fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) World Index, index reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières des pays développés. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI.
74. Les variations des comptes de placements à long terme en 2010 sont les suivantes:

	2009	Apports/ (Dédutions)	Intérêts reçus/ amortis	Gains/ (Pertes) nets réalisés	Gains/ (Pertes) nets latents	2010
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	123,0	31,2	2,9	(0,1)	7,5	164,5
STRIPS	81,2	(2,0)	4,5	-	-	83,7
Total des placements à long terme	204,2	29,2	7,4	(0,1)	7,5	248,2

75. En 2010, les placements à long terme se sont accrus de 44,0 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme avoirs réalisables. En conséquence, conformément aux Normes internationales d'information financière, le montant net des gains latents de 7,5 millions de dollars a été viré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 4,5 millions de dollars, sont reflétés dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités opérationnelles, dans le cadre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 4,6 millions de dollars. Le solde, net d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme, à savoir 34,0 millions de dollars, est reflété dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	2009	Entrées	Sorties	Amortissement cumulé	2010
<i>En millions de dollars</i>					
Immobilisations corporelles					
Bâtiments					
Permanents	3,1	0,4	-	(0,8)	2,7
Temporaires	6,5	15,2	(0,3)	(3,8)	17,6
Matériel informatique	2,2	1,7		(1,7)	2,2
Matériel de bureau	6,5	5,1	(0,2)	(4,9)	6,5
Agencements	0,2	-	-	(0,1)	0,1
Matériel de sécurité	0,5	1,4	-	(0,5)	1,4
Matériel de télécommunications	1,4	1,2	-	(1,1)	1,5
Véhicules à moteur	30,7	25,8	(0,7)	(13,2)	42,6
Outillage	0,7	0,3	-	(0,4)	0,6
Aménagements des locaux loués	3,3	6,3	(0,1)	(2,0)	7,5
Éléments d'actifs fixes en construction	2,2	2,1	(1,9)	-	2,4
Total des immobilisations corporelles	57,3	59,5	(3,2)	(28,5)	85,1

76. En 2010, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments temporaires, du matériel de bureau, des véhicules à moteur et des aménagements des locaux loués. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est chiffré au total à 56,3 millions de dollars

(35,6 millions de dollars au 31 décembre 2009), dont 0,6 million de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 17,1 millions de dollars, étant indiquées dans l'État des résultats financiers.

77. Les bâtiments, le mobilier et l'équipement sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
78. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2010 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation ou de sortie d'immobilisations corporelles inutilisables ou hors d'usage.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	2009	Entrées	Sorties	Amortissement cumulé	2010
<i>En millions de dollars</i>					
Logiciels de conception interne	47,5	-	-	(11,9)	35,6
Licences et droits d'utilisation	-	0,1	-	-	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	-	0,8	-	-	0,8
Total des immobilisations incorporelles	47,5	0,9	-	(11,9)	36,5

79. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
80. Les logiciels de conception interne se rapportent au projet WINGS II, consistant à adapter et à mettre en place un progiciel de gestion intégré au niveau de l'ensemble du Programme. Au 31 décembre 2010, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS II était de 35,6 millions de dollars, après déduction de l'amortissement cumulé, soit 11,9 millions de dollars. Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS II. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement au cours de l'exercice, soit 8,0 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2010	2009
<i>En millions de dollars</i>		
Montants dus aux fournisseurs	123,2	143,1
Montants dus aux donateurs	50,4	91,2
Comptes créditeurs divers	23,6	9,2
Total partiel, dettes	197,2	243,5
Charges à payer	324,8	237,3
Total, dettes et charges à payer	522,0	480,8

81. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
82. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
83. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
84. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2010, ces contrats de change à terme reflétaient une perte latente de 4,9 millions de dollars.

Note 2.10: Provisions

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	18,1	21,0
Provisions diverses	0,9	3,4
Total des provisions	19,0	24,4

85. Les variations de la provision pour remboursements aux donateurs en 2010 sont les suivantes:

	2009	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2010
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	21,0	(3,5)	0,6	18,1

86. La provision pour remboursement est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions non utilisées à des projets dont les comptes ont été clos. Le montant de l'augmentation de la provision pour remboursements, qui s'élevait à 0,6 million de dollars en 2010, vient en déduction des produits provenant des contributions en espèces tels qu'indiqués dans l'État des résultats financiers. En 2010, un montant total de 3,5 millions de dollars a été remboursé aux donateurs, lequel représente une réduction de la provision telle qu'indiquée dans l'État de la situation financière.
87. Il n'existe pas de corrélation définie entre les montants remboursés et le solde des contributions à recevoir. Un remboursement ne peut être effectué qu'en l'absence d'arriérés de contributions.
88. Les provisions diverses doivent respecter les obligations juridiques, les avances et les paiements qui doivent être versés au personnel du PAM blessé ou décédé à la suite de l'attentat perpétré en 2009 contre un bureau de pays du PAM. Elles incluent également les passifs pouvant résulter de l'expulsion d'une organisation non gouvernementale (ONG) dans le cadre d'une autre opération du PAM, pour laquelle le gouvernement hôte

avait publié un décret relatif au paiement d'indemnités extraordinaires de licenciement à d'anciens membres du personnel de cette ONG qui avaient été recrutés par le PAM.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	22,2	23,3
Non courantes	286,4	255,4
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	308,6	278,7

	2010			2009
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	-	22,2	22,2	23,3
Prestations après la cessation de service	232,2	2,1	234,3	209,1
Autres prestations à long terme	47,5	4,6	52,1	46,3
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	279,7	28,9	308,6	278,7

2.11.1 Évaluation des passifs correspondant aux prestations dues aux employés

89. Les engagements correspondant aux prestations dues aux employés sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2010, le montant total des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était de 308,6 millions de dollars, dont 279,7 millions calculés par des actuaires et 28,9 millions de dollars calculés par le PAM (250,0 millions de dollars et 28,7 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2009).
90. Sur ce montant total de 308,6 millions de dollars, 173,5 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (143,4 millions de dollars au 31 décembre 2009). Le solde de 135,1 millions de dollars a été imputé au Fonds général.

2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

91. Les engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues aux fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des agents des services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'ONU.

92. Le montant total des engagements au titre des prestations à la cessation de service et autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 279,7 millions de dollars au 31 décembre 2010, net des pertes et gains actuariels. Dans l'évaluation de 2010, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 314,1 millions de dollars, dont 266,6 millions de dollars représentaient les prestations dues à la cessation de service et 47,5 millions de dollars d'autres indemnités liées au départ.
93. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux prestations dues après la cessation de service peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.
94. Dans l'évaluation de 2010 des engagements au titre des prestations dues aux employés, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux prestations à la cessation de service et aux autres indemnités liées au départ se chiffraient à 34,4 millions de dollars et 3,7 millions de dollars, respectivement (21,0 millions de dollars pour les prestations à la cessation de service et 12,8 millions de dollars pour les autres indemnités liées au départ au 31 décembre 2009).
95. Les pertes actuarielles totales, d'un montant de 34,4 millions de dollars, correspondent d'une part à une perte d'un montant de 36,5 millions de dollars afférente au Plan d'assurance maladie après la cessation de service, et d'autre part à des gains d'un montant de 1,5 million de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et de 0,6 million de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.11.5.4). Les gains/(pertes) actuariels se rapportant au Plan d'assurance maladie après la cessation de service ainsi qu'au Fonds de réserve du Plan d'indemnisation ont dépassé 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les gains/(pertes) de plus de 10 pour cent seront amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, la durée moyenne d'activité restant à courir du personnel en fonction est de 14,22 ans et pour le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation de 10,03 ans.
96. Les charges annuelles correspondant aux engagements au titre des prestations dues aux employés, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.

97. Les variations des engagements au titre des prestations dues aux employés en 2010 sont les suivants:

	2009	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2010
<i>En millions de dollars</i>				
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	181,8	(2,7)	24,5	203,6
Régime des indemnités pour cessation de service	20,6	(0,6)	2,6	22,6
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	5,9	(0,3)	0,4	6,0
Autres indemnités liées au départ	41,7	(3,2)	9,0	47,5
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	250,0	(6,8)	36,5	279,7

2.11.3 Prestations à court terme

98. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

2.11.4 Prestations après la cessation de service

99. Les prestations après la cessation de service sont les plans à prestations définies qui comprennent le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
100. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan général d'assurance médicale.
101. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome.
102. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
103. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2010, moins le montant des prestations versées.

2.11.5 Autres prestations à long terme

104. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres prestations relatives à la cessation de service, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

105. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (prestations dues après la cessation

de service et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2010, les hypothèses et méthodes utilisées sont celles décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les changements par rapport aux hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2009.

106. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2010 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ d'un montant total de 29,7 millions de dollars (31,2 millions de dollars au 31 décembre 2009).
107. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
108. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer le coût pour le PAM des prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ au 31 décembre 2010. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certaines prestations sont spécifiquement indiquées:

Taux d'actualisation	5,00 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement (5,40 pour cent lors de l'évaluation de 2009)
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	5,00 pour cent pour 2011 (6,00 pour cent en 2010)
Rendement escompté des actifs	Financement – 6,81 pour cent; Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,00 pour cent, plus composante mérite
Hausses annuelles du coût de la vie	2,50 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé)
Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2010
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Le montant moyen des demandes de remboursement en 2011 est de 5 287 dollars par adulte (5 534 dollars lors de l'évaluation de 2009)
Variation des frais médicaux en fonction de l'âge (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Les demandes de remboursement ajustées représentent en moyenne 5 287 dollars en 2011 pour les participants adultes (5 534 lors de l'évaluation de 2009)
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	160,08 dollars pour le Plan dollar et 123,96 euros pour le Plan euro
Rétention de l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,45 pour cent des demandes de remboursement en 2011 (comme lors de l'évaluation de 2009)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Comptabilisation et financement – 26,06 pour cent
Taux de mortalité	La mortalité, pour tous les plans, correspond à celle calculée lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2009 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Varié selon l'âge et le sexe et la catégorie d'emploi
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion entre 2004 et 2008 au PAM
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion entre 2004 et 2008 au PAM
Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	95 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (90 pour cent lors de l'évaluation de 2009). Sur la base d'une étude de l'expérience récente des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, 0,1 pour cent des personnes couvertes par le Plan général d'assurance médicale se retireront chaque année après la retraite (comme lors de l'évaluation de 2009)

Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Versements actuellement effectués en euros – Plan euro Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	85 pour cent et 55 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (80 pour cent et 45 pour cent respectivement lors de l'évaluation de 2009). L'hypothèse est que les femmes ont quatre ans de moins que leur conjoint.
Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	10,00 pour cent de décès et 4,00 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2009)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Invalidité totale et permanente
Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficient des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc.
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille
Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	80 pour cent de ceux qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2009)
Indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (65,00 pour cent lors de l'évaluation de 2009), et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 45,00 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	10 968 dollars pour les employés célibataires et 15 580 dollars pour les employés mariés en 2011, en fonction de l'inflation ensuite (lors de l'évaluation de 2009, 10 700 dollars pour les employés célibataires et 15 200 dollars pour les employés mariés en 2010).
Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 26 jours de rémunération (comme lors de l'évaluation de 2009)
Méthode actuarielle	Plan d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation (coût correspondant à une année de prestation pour le Plan d'indemnisation). Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les autres prestations incluses dans l'évaluation, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service
Valeur des actifs	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés

109. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs résultant des prestations dues aux employés calculés par les actuaires.

2.11.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2009	206,4	41,6	18,0	5,0	271,0
Coût du service pour 2010	13,1	3,1	1,8	0,2	18,2
Coût financier pour 2010	11,1	2,2	0,9	0,2	14,4
(Montant brut des prestations effectivement versées pour 2010)	(3,8)	(3,1)	(0,6)	(0,3)	(7,8)
Cotisations des participants	1,0	-	-	-	1,0
Effets des variations de change	(14,9)	(0,3)	(2,1)	-	(17,3)
Autres pertes actuarielles	27,2	4,0	3,1	0,3	34,6
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2010	240,1	47,5	21,1	5,4	314,1

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2010

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	13,1	3,1	1,8	0,2	18,2
Charges financières	11,1	2,2	0,9	0,2	14,4
(Gains)/Amortissement de la perte	0,3	3,7	(0,1)	-	3,9
Total des dépenses comptabilisées en 2010	24,5	9,0	2,6	0,4	36,5

2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	79,8	-	-	4,1	83,9
Employés en activité	160,3	47,5	21,1	1,3	230,2
Total	240,1	47,5	21,1	5,4	314,1
(Excédent)/Déficit	240,1	47,5	21,1	5,4	314,1
Gains/(Pertes) latents	(36,5)	-	1,5	0,6	(34,4)
Bilan net (Actif)/Passif	203,6	47,5	22,6	6,0	279,7

2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

110. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation du Plan d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et

l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.

111. Lors de l'évaluation de 2010, il a été pris pour hypothèse que les frais médicaux augmenteraient de 5,00 pour cent en 2011 et les années suivantes. Il a été supposé en outre que le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,314 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2010. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 5,00 pour cent au 31 décembre 2010.
112. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1,00 pour cent.
113. S'agissant de l'analyse de sensibilité du passif, un taux de change de 1,314 dollars pour un euro, un taux d'actualisation de 5,00 pour cent et un taux d'inflation de 5,00 pour cent par an ont donné un montant brut de 240,1 millions de dollars pour les engagements au titre des prestations définies. Pour ce qui est de l'analyse de sensibilité des coûts des services, ces derniers ont été calculés pour 2011 au niveau de 16,3 millions de dollars.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2011

114. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 8,4 millions de dollars pour 2011, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

115. Le PAM est un organisme affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions de retraite, les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ou des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié par l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'y affilier les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale appliquant le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
116. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse des pensions est la méthode des "agrégats avec entrants", qui a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses engagements actuels et futurs sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins tous les trois ans; il ressort du rapport annuel de la Caisse pour 2008 qu'une évaluation actuarielle a été effectuée tous les deux ans depuis 1997 au moins. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des

Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente tous les deux ans au Comité mixte de celle-ci un rapport sur ses audits. L'évaluation actuarielle la plus récente au moment de l'établissement des présents états financiers était celle réalisée au 31 décembre 2009.

117. Le paragraphe 52 de l'évaluation actuarielle de 2009 indique que, pour aider le Comité mixte de la Caisse des pensions à évaluer la situation de la Caisse sur une base courante et non plus sur la base de projections, la valeur actuarielle des droits de retraite acquis avait été calculée à la date de l'évaluation (à savoir, les passifs de la Caisse pour les prestations déjà acquises par les participants en activité et les retraités). Cette valeur représente le montant des actifs que la Caisse devrait avoir disponibles pour faire face à ses engagements courants. Lesdits engagements englobent: i) le maintien des pensions existantes en faveur des retraités et des bénéficiaires; et ii) la constitution d'une réserve suffisante pour verser les prestations dues aux participants en prenant pour hypothèse qu'ils cesseraient de travailler à la date de l'évaluation et choisiraient l'option (liquidation de leurs droits, pension de retraite différée, pension de retraite anticipée ou pension de retraite) la plus rentable pour eux (c'est-à-dire ayant le coût actuariel le plus élevé).
118. Au 31 décembre 2009 et comme le souligne le paragraphe 57 de la même évaluation actuarielle, le coefficient de capitalisation était de 139,6 pour cent (146,9 pour cent selon l'évaluation de 2007) dans une hypothèse sans ajustement des pensions, et de 91,0 pour cent (95,3 pour cent selon l'évaluation de 2007) en prenant en compte l'ajustement des pensions, sur la base d'un taux d'intérêt réel (à savoir, sans hypothèse de taux d'intérêt nominal ni taux hypothétique d'ajustement des pensions) de 3,5 pour cent.
119. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.
120. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées, ainsi que sa part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.
121. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date d'élaboration du présent rapport, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.
122. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et aux anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements ou les avoirs du régime de pensions entre les différentes organisations affiliées. Comme le PAM, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est pas à même d'identifier de façon suffisamment fiable la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions, il a considéré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS 25 relative aux prestations dues aux employés.

123. En 2010, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 58,4 millions de dollars, tandis que les cotisations prévues pour 2011 s'élèvent à 62,0 millions de dollars (54,7 millions de dollars au 31 décembre 2009 et 57,1 millions de dollars au 31 décembre 2010).

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

124. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.12: Prêt à long terme

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt à long terme	112,3	111,7

125. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
126. Le prêt est remboursable sur 30 ans et est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent par an sur le solde, par la suite. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
127. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2010, le coût amorti du prêt était de 112,3 millions de dollars (111,7 millions de dollars au 31 décembre 2009). Les intérêts payés pendant l'exercice représentent 2,1 millions de dollars.
128. En 2010, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,7 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 31 décembre 2009), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,1 millions de dollars représentent les intérêts annuels payables en mai chaque année et 0,6 million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.

129. Dans l'État des flux de trésorerie, les charges financières de l'exercice, soit 2,1 millions de dollars, sont présentées sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de 0,6 million de dollars sont présentés sous la rubrique des activités opérationnelles.

Note 2.13: Instruments financiers

2.13.1 Nature des instruments financiers

130. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

131. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur résultant d'excédents ou de déficit	776,5	580,1
Placements détenus jusqu'à l'échéance	85,8	83,3
Prêts et montants à recevoir	3 058,4	3 057,2
Actifs financiers disponibles à la vente	164,5	123,0
Total partiel	4 085,2	3 843,6
Actifs non financiers	970,8	1 110,1
Total	5 056,0	4 953,7

132. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

2.13.2 Risque de crédit

133. Le risque de crédit auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques applicables en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AAA/AA+ et celle des placements à long terme était de AA+.
134. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
135. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

2.13.3 Risque de taux d'intérêt

136. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2010, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 0,75 pour cent et de 2,35 pour cent (1,46 pour cent et 3,00 pour cent, respectivement, en 2009). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité des taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,44 an pour les placements à court terme et de 5,94 ans pour les placements en obligations à long terme (0,49 an et 5,1 ans, respectivement, en décembre 2009). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.13.4 Risque de change

137. Au 31 décembre 2010, 91 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, et 9 pour cent en euros (85 pour cent en dollar des États-Unis et 13 pour cent en euro au 31 décembre 2009). Les sommes détenues dans d'autres monnaies sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 83 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 7 pour cent en euro et 10 pour cent dans d'autres monnaies (80 pour cent en dollar des États-Unis, 11 pour cent en euro et 9 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2009).
138. Des contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget AAP. À sa session annuelle de 2009, le Conseil a pris note du fait que le PAM entendait continuer à couvrir le risque de change lié aux dépenses encourues en euros pour 2010 et 2011 en concluant 24 contrats de change à terme pour acheter 5,0 millions d'euros par mois à des taux fixes par rapport au dollar des États-Unis à compter du deuxième semestre de 2009 (décision 2009/EB.A/9). Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2010, il a été exécuté 12 contrats qui se sont traduits par une perte réalisée de 4,9 millions de dollars. Les 12 autres contrats ont une valeur nominale de 85,0 millions de dollars et reflètent une perte latente de 4,9 millions de dollars au cours du marché, sur la base du taux à terme au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2009, les 24 contrats avaient une valeur notionnelle de 169,5 millions de dollars et représentaient un gain latent au cours du marché de 3,2 millions de dollars, sur la base du taux à terme au 31 décembre 2009. Les pertes réalisées et latentes sont reflétées dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des différences de change.

2.13.5 Risque du marché

139. Le PAM est également exposé au risque du marché du fait de ses placements à long terme en actions. Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières des pays développés.

Note 2.14: Soldes des fonds et réserves

	2010					2009
	Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux		Total	
			(Solde)	Réserves		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	3 042,7	287,0	462,3	266,1	4 058,1	3 900,1
Excédent /(déficit) de l'exercice	(152,1)	115,8	64,8	-	28,5	145,2
Total partiel	2 890,6	402,8	527,1	266,1	4 086,6	4 045,3
Variations pendant l'exercice:						
Avances à des projets	161,4	-	3,5	(164,9)	-	-
Montants remboursés par des projets	(117,5)	-	(13,8)	131,3	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	37,4	(37,4)	-	-
Reconstitutions	-	-	(33,5)	33,5	-	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(30,8)	30,8	-	-
Virements entre fonds	116,6	-	(116,6)	-	-	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	-	-	7,5	-	7,5	12,8
Total des variations de l'exercice	160,5	-	(146,3)	(6,7)	7,5	12,8
Solde de clôture au 31 décembre 2010	3 051,1	402,8	380,8	259,4	4 094,1	4 058,1

140. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs.
141. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans la catégorie d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
142. Les reconstitutions du Compte d'intervention immédiate (CII) correspondent aux contributions spécifiquement destinées à ce compte par les donateurs.

	2010				Total	2009
	2.14.1	2.14.2	2.14.3	2.14.4		
	Réserve opérationnelle	Compte d'intervention immédiate (CII)	Mécanisme d'avances au titre des CAD/Autres COD	Compte de péréquation AAP		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	57,0	47,1	10,0	152,0	266,1	278,5
Avances à des projets	-	(151,4)	(13,5)	-	(164,9)	(147,8)
Montants remboursés par des projets	-	118,2	13,1	-	131,3	100,0
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(37,4)	(37,4)	(38,9)
Reconstitutions	-	33,5	-	-	33,5	52,7
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	30,8	30,8	21,6
Virement entre réserves	9,6	-	(9,6)	-	-	-
Solde de clôture au 31 décembre 2010	66,6	47,4	0,0	145,4	259,4	266,1

143. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2010, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) le Compte d'intervention immédiate; iii) le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP.

144. À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil d'administration a décidé de porter le plafond du Mécanisme de financement anticipé de 180,0 millions de dollars à 557,0 millions de dollars et a autorisé le virement d'un montant de 35,9 millions de dollars du Mécanisme d'avances au titre des CAD à la Réserve opérationnelle, qui s'établissait à 57,0 millions de dollars, afin de créer ainsi une seule et unique réserve de préfinancement d'un montant de 92,9 millions de dollars (décision 2010/EB.2/7, paragraphes i) et ii)). Cette réserve est utilisée pour gérer les risques liés au relèvement du plafond du Mécanisme de financement anticipé.

145. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.14.1 Réserve opérationnelle

146. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. Le montant de la Réserve opérationnelle a été établi au départ à 57,0 millions de dollars. En novembre 2010, ce niveau a été porté à 92,9 millions de dollars à la suite du virement à la Réserve opérationnelle du montant correspondant à la différence, à partir du Mécanisme d'avances au titre des CAD.

147. En 2010, le solde effectif de la Réserve opérationnelle s'est monté à 66,6 millions de dollars par suite du virement d'un montant de 9,6 millions de dollars à partir du Mécanisme d'avances au titre des CAD. Au 31 décembre 2010, l'encours des avances aux projets provenant de ce Mécanisme était de 26,3 millions de dollars. Les remboursements effectués sur l'encours des avances du Mécanisme seront virés à la Réserve opérationnelle pour la ramener au niveau établi.

2.14.2 Compte d'intervention immédiate

148. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
149. En 2010, le CII a reçu 33,5 millions de dollars à titre de reconstitution. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 151,4 millions de dollars, dont 118,2 millions de dollars ont été remboursés en 2010. Le solde du CII au 31 décembre 2010 était de 47,4 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 70,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2010, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 207,8 millions de dollars.

2.14.3 Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

150. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs a pour objet de permettre de continuer à assurer le financement des CAD et des Autres COD en attendant la confirmation des contributions. Le niveau approuvé de ce dispositif est de 35,9 millions de dollars.
151. En 2010, le montant des avances à des projets et au Programme mondial de location de véhicules représentait 13,5 millions de dollars, et celui des remboursements effectués par des projets s'établissait à 13,1 millions de dollars. L'encours total des avances faites à des projets au titre du Mécanisme représentait au 31 décembre 2010 la somme de 26,3 millions de dollars.
152. Le solde du Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs au 31 décembre 2010, soit un montant de 9,6 millions de dollars, a été viré à la Réserve opérationnelle.

2.14.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

153. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
154. À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2009, le Conseil a approuvé des investissements ponctuels dans le renforcement des capacités à financer à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP (décision 2009/EB.2/5, alinéa v)) d'un montant total de 25,9 millions de dollars; sur ce montant, 14,0 millions de dollars avaient été prélevés au 31 décembre 2010. À sa session annuelle de juin 2010, le Conseil a approuvé l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP (décision 2010/EB.A/6, alinéa iv)) comme source de financement pour couvrir des dépenses d'un montant total de 38,9 millions de dollars afférentes à des programmes de renforcement de la sécurité sur le terrain, dont 23,4 millions de dollars avaient été prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2010.
155. Sur le montant total de 37,4 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses AAP, 14,5 millions de dollars ont été alloués au Fonds pour la sécurité

destiné à financer l'appui requis sur les divers sites, les mesures visant à assurer le respect des règles de sécurité pour les installations, le déménagement de bureaux (si nécessaire) et le matériel de sécurité. Un montant de 8,9 millions de dollars a été alloué au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le solde de 14,0 millions de dollars couvre les allocations en faveur de la direction des modules d'action groupée, de l'apprentissage et du perfectionnement, des projets visant à moderniser les services informatiques du PAM, des technologies visant à améliorer les procédures opérationnelles et la poursuite de la mise en œuvre du projet de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle en vue de consolider les mécanismes de contrôle interne et le cadre de gestion des risques institutionnels.

156. L'excédent des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 30,8 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP. Au 31 décembre 2010, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 145,4 millions de dollars.

NOTE 3: PRODUITS

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	3 316,0	3 242,7
Contributions aux CAI	266,2	265,1
Total partiel	3 582,2	3 507,8
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(35,5)	(62,8)
Total des contributions en espèces	3 546,7	3 445,0
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	548,5	751,0
Contributions en nature sous forme de services	27,7	13,1
Total partiel	576,2	764,1
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	6,9	(3,9)
Total des contributions en nature	583,1	760,2
3.3 Écarts de change	7,3	44,2
3.4 Rendement des placements		
Pertes nettes réalisées sur les placements	(10,4)	(23,5)
Gains nets latents sur les placements	11,5	37,3
Rendement des placements	21,5	24,9
Rendement total des placements	22,6	38,7
3.5 Autres produits	106,5	85,2
Total des produits	4 266,2	4 373,3

157. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des

remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.

158. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.
159. Les autres produits ont trait principalement aux activités réalisées dans le cadre de comptes spéciaux comme les opérations de transport aérien, la fourniture de biens et de services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, le Bureau d'appui du PAM sur le terrain et en situation d'urgence, les commissions afférentes à des accords avec des tierces parties ainsi que le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

NOTE 4: CHARGES

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts monétaires et distributions de bons d'alimentation	60,3	15,1
4.2 Produits distribués	2 254,6	2 380,4
4.3 Services de distribution et services connexes	659,0	734,5
4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	545,8	518,4
Consultants	38,3	43,8
Volontaires des Nations Unies	6,6	5,7
Personnel temporaire	35,0	24,1
Autres dépenses de personnel	20,7	25,8
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	646,4	617,8
4.5 Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	17,2	17,8
Matériel	75,2	35,3
Fournitures de bureau et consommables	26,8	31,2
Services collectifs (électricité, etc.)	8,0	6,7
Entretien et frais d'exploitation des véhicules	25,3	24,6
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	152,5	115,6
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	147,0	115,1
Services sous-traités au titre des Autres COD	15,5	40,9
Autres services sous-traités	136,3	77,2
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	28,9	29,7
Services de sécurité et autres	24,4	19,3
Contrats de location	22,2	21,3
Total des services contractuels et autres services	374,3	303,5
4.7 Charges financières	2,7	2,7
4.8 Dépréciation et amortissement	25,1	12,5

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	4,6	7,0
Assurances	9,2	7,4
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	3,1	2,7
Créances douteuses et dépréciation	25,5	9,9
Formation et réunions	17,0	10,2
Divers	3,4	8,8
Total des autres charges	62,8	46,0
Total des charges	4 237,7	4 228,1

160. En 2010, les transferts monétaires et les bons d'alimentation distribués ont représenté au total 60,3 millions de dollars (15,1 millions de dollars au 31 décembre 2009).
161. En 2010, les produits alimentaires et les articles non-alimentaires distribués ont représenté au total 2 254,6 millions de dollars, comme l'indique l'État des résultats financiers (2 380,4 millions de dollars au 31 décembre 2009).
162. Les produits distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 12,9 millions de dollars (9,4 millions de dollars au 31 décembre 2009) (Note 9).
163. Selon les principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants, mais il restait au 31 décembre 2010 des stocks de produits qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires.
164. Les services de distribution et services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
165. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
166. Les fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
167. Les autres charges, d'un montant de 62,8 millions de dollars, incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

168. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS

169. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
170. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
171. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des présents états financiers.
172. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
173. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
174. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.
175. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs.

176. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010:

	2010			Total
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	
<i>En millions de dollars</i>				
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(3 940,2)	-	-	(3 940,2)
Différences de bases d'établissement	(412,3)	(274,0)	(2,1)	(688,4)
Différences de présentation	4 167,2	-	-	4 167,2
Différences d'entités	(150,3)	-	-	(150,3)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	(335,6)	(274,0)	(2,1)	(611,7)

177. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient considérés comme des ressources extrabudgétaires et n'entrent donc pas en ligne de compte dans le budget.
178. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011, qui présente une ventilation du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2010				Total	2009
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>(En millions de dollars)</i>						
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	555,6	543,4	230,1	-	1 329,1	1 744,4
Contributions à recevoir	2 077,2	111,5	163,9	-	2 352,6	1 896,7
Stocks	671,7	20,5	8,0	-	700,2	738,4
Autres comptes débiteurs	133,7	168,6	6,4	(122,3)	186,4	131,8
	3 438,2	844,0	408,4	(122,3)	4 568,3	4 511,3
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	21,1	66,8	30,0	-	117,9	148,9
Placements à long terme	-	248,2	-	-	248,2	204,2
Immobilisations corporelles	60,2	23,6	1,3	-	85,1	45,7
Immobilisations incorporelles	-	36,5	-	-	36,5	43,6
	81,3	375,1	31,3	-	487,7	442,4
TOTAL DES ACTIFS	3 519,5	1 219,1	439,7	(122,3)	5 056,0	4 953,7
PASSIFS						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	459,1	157,3	27,9	(122,3)	522,0	480,8
Provisions	9,3	0,7	9,0	-	19,0	24,4
Prestations dues aux employés	-	22,2	-	-	22,2	23,3
	468,4	180,2	36,9	(122,3)	563,2	528,5
Passifs non courants						
Prestations dues aux employés	-	286,4	-	-	286,4	255,4
Prêt à long terme	-	112,3	-	-	112,3	111,7
	-	398,7	-	-	398,7	367,1
TOTAL DES PASSIFS	468,4	578,9	36,9	(122,3)	961,9	895,6
ACTIFS NETS	3 051,1	640,2	402,8	-	4 094,1	4 058,1
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES						
Soldes des fonds	3 051,1	380,8	402,8	-	3 834,7	3 792,0
Réserves	-	259,4	-	-	259,4	266,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2010	3 051,1	640,2	402,8	-	4 094,1	4 058,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2009	3 042,7	728,4	287,0	-	4 058,1	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2010				Total	2009
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>(En millions de dollars)</i>						
PRODUITS						
Contributions en espèces	2 953,9	331,2	261,6	-	3 546,7	3 445,0
Contributions en nature	565,6	13,4	4,1	-	583,1	760,2
Écart de change	(3,7)	10,8	0,2	-	7,3	44,2
Rendement des placements	-	22,6	-	-	22,6	38,7
Autres produits	61,5	125,8	0,2	(81,0)	106,5	85,2
TOTAL DES PRODUITS	3 577,3	503,8	266,1	(81,0)	4 266,2	4 373,3
CHARGES						
Transferts monétaires et bons d'alimentation distribués	60,3	-	-	-	60,3	15,1
Produits distribués	2 173,6	21,5	69,2	(9,7)	2 254,6	2 380,4
Services de distribution et services connexes	649,3	4,7	4,3	0,7	659,0	734,5
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	389,3	223,8	42,3	(9,0)	646,4	617,8
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	112,1	34,5	13,5	(7,6)	152,5	115,6
Services sous-traités et autres services	270,4	121,2	16,6	(33,9)	374,3	303,5
Charges financières		2,7			2,7	2,7
Dépréciation et amortissement	11,6	13,1	0,4	-	25,1	12,5
Autres charges	62,8	17,5	4,0	(21,5)	62,8	46,0
TOTAL DES CHARGES	3 729,4	439,0	150,3	(81,0)	4 237,7	4 228,1
EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2010	(152,1)	64,8	115,8	-	28,5	145,2
EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2009	(135,8)	314,8	(33,8)	-	145,2	

179. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés sous forme de rubriques distinctes dans l'État de la situation financière, mais ensemble dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2010	2009
<i>En millions de dollars</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	550,5	1 162,2
Placements à court terme	778,6	582,2
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 329,1	1 744,4

180. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.

181. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 122,3 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 81,0 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
182. Sur la valeur totale de 85,1 millions de dollars des immobilisations corporelles au 31 décembre 2010 (45,7 millions de dollars au 31 décembre 2009), un montant de 39,4 millions de dollars représente les acquisitions, après déduction des sorties en 2010 (27,0 millions de dollars au 31 décembre 2009).
183. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
184. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	24,7	23,2
De 1 à 5 ans	34,9	35,9
Plus de 5 ans	6,4	4,8
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	66,0	63,9

185. Au 31 décembre 2010, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 32 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 22 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 à 5 ans" (35 pour cent et 46 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2009). Le contrat est reconductible si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.
186. Les coûts afférents aux contrats de location de biens autres que les biens immobiliers se montaient à 1,6 million de dollars (0,2 million de dollars au 31 décembre 2009). Ces contrats concernent la location de véhicules et de photocopieuses.

8.1.2 Autres engagements

187. Au 31 décembre 2010, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, les articles non-alimentaires, le transport, les services et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2010	2009
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	372,3	455,2
Articles non-alimentaires	45,2	44,2
Transport	81,0	120,6
Services	77,6	93,9
Équipement	7,8	7,3
Total des engagements non réglés	583,9	721,2

188. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

189. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.
190. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010. En 2005, des cas de fraude imputables à deux employés du PAM ont été découverts au Bureau régional du PAM en République sud-africaine. La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Des poursuites pénales sont en cours en Afrique du Sud. Séparément, une action civile a été introduite en 2008 pour recouvrer le plus gros des fonds. Le 12 janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence arbitrale par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité du contentieux. La somme totale en cause s'élève à 6,0 millions de dollars, plus les intérêts et les frais de justice. Le PAM s'emploie actuellement à obtenir l'exécution de cette sentence par réalisation des biens détenus par un curateur désigné par un tribunal. La question est en instance devant la Haute Cour de l'Afrique du Sud. Le PAM tente actuellement, par l'entremise de son conseiller juridique en République sud-africaine, de faire exécuter la sentence arbitrale.

NOTE 9: PERTES, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET PASSATION D'AVOIRS PAR PROFITS ET PERTES

191. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".

192. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits et d'autres biens enregistrées en 2010.

	2010	2009
<i>En millions de dollars</i>		
Versements à titre gracieux	0,2	0,8
Pertes de produits	12,9	9,4
Pertes de produits non-alimentaires	-	1,4
Pertes d'autres biens et de numéraire	1,0	0,1
<i>En tonnes</i>		
Pertes de produits (quantité)	31 727	21 960

193. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie aux frais médicaux afférents au traitement des fonctionnaires du PAM victimes de l'attentat à la bombe dirigé contre l'un des bureaux de pays du PAM. Les pertes de produits sont intervenues après que les denrées alimentaires sont arrivées dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par pertes et profits de sommes dues par des clients et des prestataires de services.
194. Les cas de fraude et de fraude présumée enregistrés en 2010 ont été des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non-alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 382 458 dollars, dont 50 200 dollars ont été recouvrés (1 349 724 dollars et 84 007 dollars, respectivement, en 2009).

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>								
Principaux dirigeants, 2010	6	5	1,0	0,4	0,2	1,6	0,2	-
Principaux dirigeants, 2009	6	5	1,0	0,6	0,2	1,8	0,2	-

195. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif et les directeurs exécutifs adjoints ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes de dirigeant et le nombre de

titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.

196. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
197. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service (Note 2.11), qui sont semblables à celles des autres employés. Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable.
198. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>								
Autres membres de la haute direction, 2010	28	24	4,2	1,7	1,0	6,9	0,9	0,1
Autres membres de la haute direction, 2009	24	24	4,2	1,0	1,0	6,2	0,8	0,1

199. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci de complétude et de transparence, pour d'autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
200. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes d'autres membres de la haute direction et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice.
201. En 2010, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,2 million de dollars.
202. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
203. Les prêts accordés à d'autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts-automobiles, d'avances au titre de l'allocation-logement et d'avances sur traitement. Ces prêts et avances ont été accordés sans intérêts et sont recouverts soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.

204. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2010		2009	
	<i>En millions de dollars</i>			
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier		9,9		33,0
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	56,9		93,5	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	<u>(83,3)</u>	(26,4)	<u>(109,7)</u>	(16,2)
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(71,3)		(151,8)	
Moins: décaissements/déductions effectués	<u>98,2</u>	<u>26,9</u>	<u>144,9</u>	<u>(6,9)</u>
Solde de clôture au 31 décembre		<u>10,4</u>		<u>9,9</u>

205. Un accord avec une tierce partie est un contrat juridiquement contraignant entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.

206. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2010, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 10,4 millions de dollars (9,9 millions de dollars au 31 décembre 2009) (Note 2.5).

NOTE 12: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

207. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2010. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE I

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Hewitt Associates	45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Intesa SanPaolo S.p.A.	Piazza San Carlo 156, 10121 Turin, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	9, Deen Dayal Upadhyay Marg, New Delhi 110124, Inde

SECTION II

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Programme alimentaire mondial (PAM), qui comprennent l'état de la situation financière du Programme au 31 décembre 2010 ainsi que l'état des résultats financiers, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants budgétisés et effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les notes y afférentes.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Comme indiqué dans les notes afférentes aux états financiers, ces derniers sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il incombe à la direction d'établir des états financiers qui reflètent fidèlement la situation financière du Programme. Sa responsabilité consiste notamment à concevoir, mettre en place et maintenir des mécanismes de contrôle interne devant permettre d'établir des états financiers reflétant fidèlement la situation du Programme et exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, à sélectionner et à appliquer des méthodes comptables appropriées et à procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à formuler, sur la base de notre audit, une opinion concernant les états financiers. Nous avons procédé à une nouvelle vérification conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous devons planifier et conduire l'audit conformément à des normes éthiques de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

L'audit consiste à procéder à des vérifications des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux montants indiqués dans les états financiers. Les sondages sont effectués selon ce que détermine le Commissaire aux comptes, notamment sur la base de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes

significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. Pour évaluer ces risques, le Commissaire aux comptes prend en considération les mécanismes de contrôle interne applicables aux procédures suivies pour établir des états financiers qui reflètent fidèlement la situation financière du Programme afin d'opérer des sondages appropriés eu égard aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité desdits mécanismes. L'audit consiste également à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont vraisemblables, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les vérifications que nous avons effectuées constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2010 ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice considéré, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport sur l'application des règles légales et statutaires

En outre, à notre avis, les opérations du Programme alimentaire mondial que nous avons examinées dans le cadre de nos vérifications ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier du Programme.

Nous avons également rédigé un rapport détaillé distinct concernant les opérations du Programme alimentaire mondial, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.



Vinod Rai
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

New Delhi, Inde
Le 8 avril 2011

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

L'audit du Commissaire aux comptes a pour but de donner une assurance indépendante au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial et de rehausser la valeur de la gestion du PAM en formulant des recommandations constructives à ce sujet.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à:

Mme Rebecca Mathai
Directrice du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie
Tél: 0039-06-65133071
Courriel: rebecca.mathai@wfp.org

Rapport du Commissaire aux comptes

États financiers du Programme alimentaire mondial

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2010



**CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

**Rapport du Commissaire aux comptes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

RÉSULTATS DE L'AUDIT

1. Nous avons vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.
2. Nous avons commencé notre mission en août 2010. Depuis lors, nous avons achevé nos vérifications dans huit bureaux de pays, deux bureaux régionaux et au Siège, à Rome. Nous avons également présenté au Conseil d'administration notre rapport sur l'audit spécial des opérations du PAM en Somalie.
3. Nous avons utilisé pour nos vérifications des états financiers les deux applications informatiques pertinentes utilisées par le PAM: la version II du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), application informatique SAP utilisée pour la comptabilité, et le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), application informatique de suivi des stocks de produits alimentaires. Nous avons procédé à des vérifications par sondage d'écritures et d'opérations sélectionnées à la fois en décomposant les soldes reflétés dans les états financiers et en vérifiant les chiffres globaux en nous reportant aux pièces justificatives. Nous nous sommes également fondés sur le rapport du Bureau de l'audit interne concernant la mise en œuvre du système WINGS II.
4. Nous avons en outre tenu compte dans notre travail des constatations pouvant affecter l'intégrité des opérations financières que nous avons retirées de nos vérifications dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Ces constatations ont également été communiquées à la Direction dans des lettres de recommandations. Enfin, nous avons tenu compte, lors de l'élaboration de la version finale du présent rapport, des vues que nous a communiquées la Direction aux différentes étapes de nos vérifications.

I Résultats au regard des indicateurs clés

5. Les principaux indicateurs concernant les résultats de la gestion financière et des opérations qui méritent de retenir l'attention du Conseil sont exposés ci-après:

Excédents d'exploitation

6. La tendance à la baisse de l'excédent d'exploitation constatée en 2009 s'est poursuivie en 2010. Pendant l'exercice 2010, l'excédent n'a représenté que le cinquième de ce qu'il était en 2009 et le cinquantième environ de ce qu'il était en 2008. L'excédent d'exploitation représente la différence entre les recettes comptabilisées et les dépenses de l'exercice. La contraction de l'excédent d'exploitation s'explique par une baisse de 2,5 pour cent des recettes, alors que les dépenses de 2010 sont demeurées inchangées par rapport aux chiffres correspondants de 2009.
- | Exercice | Excédent d'exploitation
(en millions de dollars) |
|----------|---|
| 2008 | 1 390 |
| 2009 | 145 |
| 2010 | 29 |
7. En 2010, les dépenses sont restées à peu près identiques par rapport à ce qu'elles avaient été en 2009 en dépit de l'augmentation des prix des produits alimentaires et

des coûts de la logistique. Il en est résulté une réduction de la capacité d'exécution des programmes. Il importe de faire le nécessaire auprès des donateurs pour maintenir les ressources à un niveau correspondant aux exigences du programme de travail.

Soldes des fonds

8. Les soldes des fonds au 31 décembre 2010 se montaient à 3 835 millions de dollars. Ces soldes représentent la partie non dépensée des contributions qui est disponible pour financer des opérations futures, sous réserve cependant des restrictions pouvant être imposées par les donateurs. Lesdits soldes suffisent à couvrir environ sept mois d'activités opérationnelles, selon le programme de travail figurant dans la troisième mise à jour du Plan de gestion pour 2010-2011. Les soldes des fonds ne tiennent pas compte des engagements non réglés d'un montant de 584 millions de dollars correspondant à des biens et des services commandés mais non livrés qui ne sont donc pas comptabilisés comme charges conformément aux normes IPSAS. Le Conseil sera satisfait de savoir que les soldes des fonds sont suffisants pour couvrir les engagements non réglés du PAM.
9. Au 31 décembre 2010, le montant des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était de 309 millions de dollars. Sur ce chiffre, 174 millions de dollars ont déjà été imputés aux fonds et projets correspondants; le solde, soit 135 millions de dollars, a été temporairement imputé au Fonds général mais sera financé sur le budget des projets lors des exercices à venir au titre des coûts standard de personnel.

Réserves

10. Au 31 décembre 2010, les réserves se montaient à 259 millions de dollars. Sur ce chiffre, 44 pour cent (soit 114 millions de dollars) représentent des réserves qui sont à la disposition du PAM pour assurer la continuité des opérations en attendant que les contributions des donateurs à des projets soient confirmées. Le solde représente le Compte de péréquation AAP¹, c'est-à-dire 145 millions de dollars, réserve disponible pour financer des activités autres que des projets entreprises conformément aux instructions du Conseil.
11. Le Conseil d'administration a autorisé un virement à la Réserve opérationnelle d'un montant de 35,9 millions de dollars prélevé sur la réserve du Mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs². Toutefois, le solde disponible au titre de celle-ci

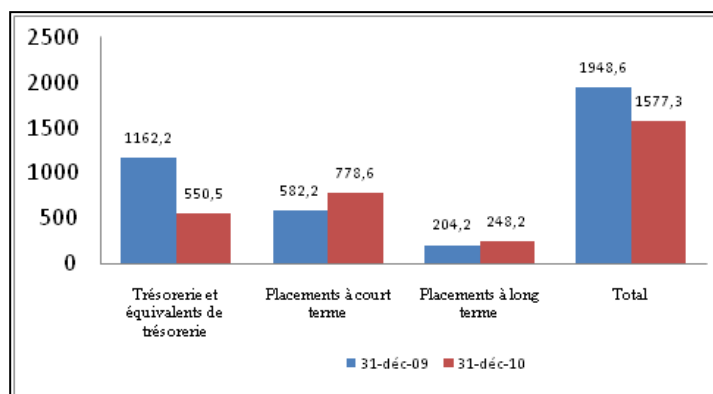
¹ Le budget des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) est utilisé pour couvrir les coûts d'appui indirects (CAI) du PAM qui ne sont pas liés à des opérations spécifiques. Il comprend les recettes perçues des donateurs sous forme du recouvrement des CAI aux fins du financement des dépenses AAP. En fin d'exercice, l'excédent des recettes provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP est viré au Compte de péréquation AAP.

² Ce virement avait pour but d'accroître le recours au mécanisme de préfinancement. Le plafond du mécanisme de financement anticipé, initialement fixé au triple du montant de la réserve opérationnelle, a été porté à six fois ce montant afin de permettre un financement global de 557 millions de dollars. Des prêts à des fins spécifiques peuvent être accordés pour la réalisation de projets en attendant la réception des contributions attendues des donateurs.

qui a été effectivement viré à la Réserve opérationnelle pendant l'exercice n'a été que de 9,6 millions de dollars. Il ressort de notre analyse de l'encours des avances accordées pour la réalisation de projets au titre de la Réserve du Mécanisme d'avances qu'un montant de 26,3 millions de dollars serait disponible et pourrait être viré à la Réserve opérationnelle.

Liquidités et placements

12. La valeur des liquidités et des placements est tombée de 1 949 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 1 577 millions de dollars au 31 décembre 2010.



13. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les soldes bancaires, les

comptes de dépôt du marché monétaire et autres et les soldes des fonds administrés par les gestionnaires des placements. En 2010, le solde de trésorerie a diminué et le montant des placements a augmenté par rapport à 2009 (voir le graphique). Cela s'explique principalement par les éléments suivants: a) un montant de 31 millions de dollars mis en réserve pour couvrir les engagements correspondant aux prestations dues aux employés a été viré de la trésorerie aux placements à long terme (obligations et actions) conformément à la politique du PAM en matière d'allocation des actifs; et b) un montant de 200 millions de dollars a été viré du portefeuille d'instruments du marché monétaire au portefeuille de placements à court terme conformément aux recommandations formulées par le Comité des placements à sa réunion de mars 2010.

14. Bien que le montant des placements ait augmenté en 2010 par rapport à 2009, les revenus des placements sont tombés de 39 millions de dollars en 2009 à 23 millions de dollars en 2010, soit un rendement d'environ 1,4 pour cent contre 2 pour cent

Résultats des placements (en millions de dollars)

	2010	2009
Pertes réalisées pendant l'exercice	(-)10,4	(-)23,5
Gains non réalisés pendant l'exercice	11,5	37,3
Intérêts perçus	21,5	24,9
Total	22,6	38,7

l'exercice précédent. Cette nette différence a été imputable à une diminution des gains non réalisés par rapport à 2009, exercice pendant lequel ces gains avaient été élevés en raison de la normalisation de la conjoncture boursière, extrêmement instable en 2008. En 2010, les intérêts sur les placements ont représenté une proportion substantielle du volume des placements en général, comme l'on peut s'y attendre dans le cas d'un portefeuille de placements en titres à revenu fixe.

15. Le PAM continue de pouvoir compter sur les recommandations formulées périodiquement par le Comité des placements. Conformément aux recommandations formulées par notre prédécesseur, il a été décidé récemment que le PAM présenterait au Conseil, dans le cadre du Séminaire sur les questions financières, un rapport sur la gestion des placements en 2011.

Stocks de produits alimentaires

16. La valeur des stocks de produits alimentaires est tombée à 680 millions de dollars au 31 décembre 2010 contre 721 millions de dollars à la fin de l'exercice 2009, soit une diminution de 6 pour cent. En termes de volume, cette réduction a été de l'ordre de 7 pour cent. Les stocks représentent les produits qui sont nécessaires pour mener de trois à quatre mois d'opérations en moyenne. La Direction doit s'assurer que les stocks sont maintenus à des niveaux appropriés compte tenu des délais à prévoir pour prépositionner les produits alimentaires aux points de distribution.
17. Le volume des produits alimentaires effectivement distribués en 2010 a été de 4,6 millions de tonnes, soit 4 pour cent de moins qu'en 2009; en 2010, les dépenses afférentes à l'achat de produits ont représenté 53 pour cent des dépenses totales.
18. L'on trouvera dans la section A de nos observations concernant les états financiers nos commentaires touchant les principes comptables et les méthodes d'évaluation des stocks.

Montants à recevoir au titre du remboursement de la TVA

19. Le PAM, en tant qu'organisme des Nations Unies, est exonéré d'impôts et de taxes comme la TVA. Dans 12 des 96 pays où opère le PAM, celui-ci paie la TVA due sur les biens et les services achetés, le montant correspondant lui étant remboursé par les gouvernements hôtes. Au 31 décembre 2010, le montant des sommes à recevoir par le PAM au titre du remboursement de la TVA était d'environ 49 millions de dollars, dont près de 25 millions de dollars correspondaient à l'exercice 2007 et à des exercices précédents. Le montant à recevoir à ce titre au Soudan représentait 40 millions de dollars, soit 82 pour cent du montant total des sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA.
20. Notre prédécesseur a insisté en 2009 sur la nécessité de suivre de près les montants à recevoir au titre de la TVA. Le PAM a passé en revue la situation à cet égard et a porté de 25,3 millions de dollars en 2009 à 45,4 millions de dollars en 2010 la provision au titre des créances douteuses (voir la note 2.5 des états financiers).

Analyse budgétaire

21. Le budget total de l'exercice 2010 s'est monté à 6 678 millions de dollars et le taux final d'utilisation des crédits ouverts au budget a été de 59 pour cent. Le taux d'utilisation des différentes composantes du budget est indiqué dans le tableau ci-contre.

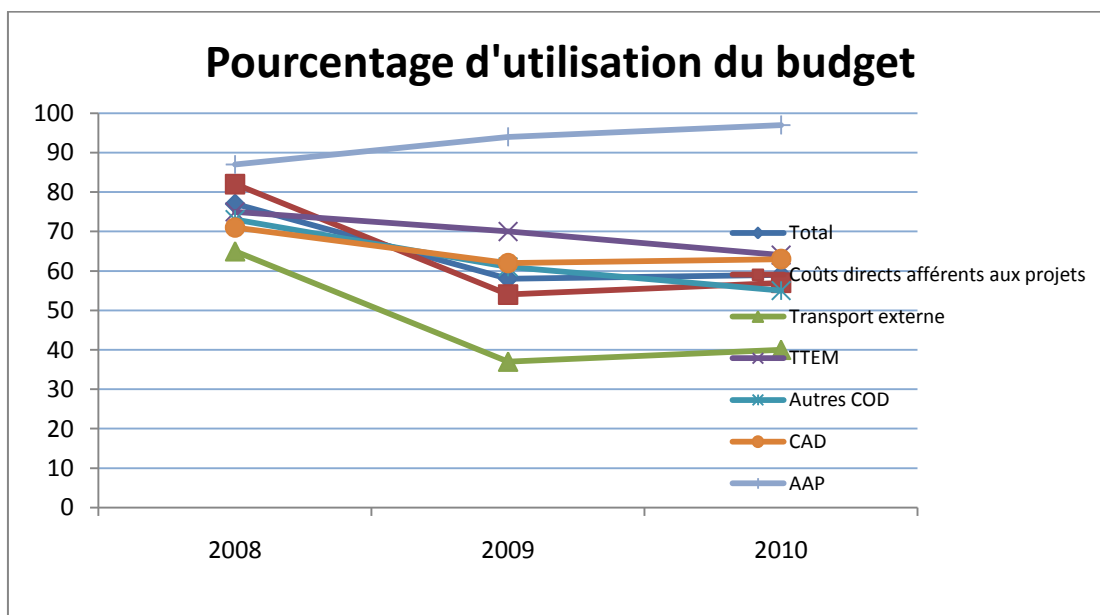
Composante	Taux d'utilisation (en pourcentage)
Produits	57
Coûts directs afférents aux projets	57
Transport externe	40
Transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)	64
Autres coûts opérationnels directs (Autres COD)	55
Coûts d'appui directs	63
Administration et appui aux programmes	97

22. La Direction a fait observer que le taux d'utilisation du budget dépendait du niveau des contributions et du moment auquel elles étaient reçues, ce qui avait une incidence sur la disponibilité des ressources. En particulier, le faible taux d'utilisation du budget correspondant au transport externe s'explique par des raisons opérationnelles comme le fait que

les produits alimentaires ont été achetés dans des régions autres que celles qui étaient initialement prévues et l'augmentation des achats effectués sur les marchés locaux et régionaux par rapport aux contributions en nature et aux achats internationaux qui avaient été initialement prévus.

23. Il ressort d'une analyse des tendances (voir le graphique ci-après) que, d'une façon générale, le taux d'utilisation a été légèrement plus élevé qu'en 2009 (sauf pour le TTEM et les Autres COD). Par rapport à 2008, le taux d'utilisation a été nettement plus faible. Le taux d'utilisation du budget AAP³ fait apparaître une tendance régulière à la hausse et a atteint 97 pour cent en 2010; le taux d'utilisation de la composante du budget correspondant à l'achat des produits a été de 54 pour cent en 2009 et de 57 pour cent en 2010.

³ Le budget AAP couvre les coûts d'appui indirects du PAM qui ne sont pas liés à des opérations spécifiques.



Fraude, versements à titre gracieux, pertes et montants passés par profits et pertes

24. Il ressort de nos vérifications qu'il a été mis en place des mécanismes de contrôle systémique de nature à donner une assurance raisonnable concernant le contrôle financier exercé sur les pertes et les paiements spéciaux.

Pertes et paiements spéciaux (en millions de dollars)

Description	2010	2009
Créances irrécouvrables passées par profits et pertes (Note 2.3)	Néant	Néant
Pertes dues à la détérioration des produits alimentaires (Note 2.4)	1,1	3,3
Pertes de produits alimentaires dans le pays bénéficiaire (Note 9)	12,9	9,4
Pertes de stocks d'articles non alimentaires (Note 9)	Néant	1,4
Pertes de numéraires passées par profits et pertes (Note 9)	1,0	0,1
Vols et fraude (montant net, Note 9)	0,3	1,3
Versements à titre gracieux (Note 9)	0,2	0,8

25. Nous avons été informés que les bureaux de pays

Total **15,5** **16,3**

avaient entamé les procédures judiciaires appropriées afin d'obtenir le remboursement du solde de 332 258 dollars à recouvrer sur un montant total de 382 458 dollars comptabilisé comme perte par suite de fraude et de présomption de fraude imputables à des fonctionnaires du PAM et à des tierces parties. Le Bureau des services de contrôle du PAM a eu connaissance de 45 affaires; deux d'entre elles ont donné lieu au recouvrement d'un montant de 50 200 dollars. Aucun montant à recouvrer par suite de cas de fraude n'a été passé par profits et pertes pendant l'exercice. Nous avons relevé en outre que les affaires en question étaient suivies par le Bureau des services de contrôle.

Allégations de corruption, de vol et de détournement de l'aide alimentaire

26. À la demande expresse du Conseil d'administration, il a été réalisé un audit spécial des opérations du PAM en Somalie, et le rapport correspondant a été soumis au Conseil à sa session de février.

II Observations concernant les états financiers

27. Au cours de nos vérifications, nous avons indiqué certaines modifications à apporter aux procédures suivies, essentiellement en ce qui concerne les informations devant être communiquées, afin d'améliorer la qualité des états financiers. Le PAM a procédé à quelques unes de ces modifications pendant notre audit, et nous avons été assurés qu'il serait dûment tenu compte de celles nécessitant l'adoption de mesures sur le long terme.
28. Nos observations concernant les états financiers sont exposées en détail dans les paragraphes suivants.

A Stocks

Évaluation des stocks

29. La norme IPSAS 12 dispose que les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant. Le coût de remplacement courant est égal au coût que le Programme devrait payer pour acquérir les produits dont il s'agit à la date considérée. Toutefois, le paragraphe 6.2.2 du Manuel d'application des normes IPSAS du PAM prévoit qu'étant donné la nature de la mission du PAM et des opérations qu'il mène dans des pays où il serait onéreux ou difficile de remplacer les produits en cause, la valeur des stocks doit être calculée uniquement sur la base du coût d'acquisition.
30. Il a été ajouté à la Note 2.4 des états financiers de l'exercice 2010 l'information suivante: "Le PAM a réalisé en 2010 une étude de l'évolution des prix sur les marchés des principaux types de produits alimentaires que le Programme détient en stock pendant la durée moyenne de la période durant laquelle les stocks en question sont effectivement détenus. À l'issue de cet examen, il a été décidé que la valeur de tous les stocks de produits alimentaires serait calculée sur la base du coût historique plutôt que du coût de remplacement, celui-ci étant plus élevé". Nous avons relevé toutefois qu'il n'a pas été entrepris d'étude semblable pour les articles non-alimentaires, qui représentent une valeur de 20,1 millions de dollars, c'est-à-dire 3 pour cent de la valeur totale des stocks.
31. À notre avis, la valeur des stocks ne devrait être calculée sur la base du coût de remplacement que lorsque des caractéristiques de la localité dont il s'agit le justifient, et le calcul devrait englober tous les éléments des stocks capitalisés. Une étude des coûts de remplacement au niveau macro n'est pas suffisamment rigoureuse pour pouvoir en conclure que ce coût est nécessairement plus élevé que le coût historique.

Recommandation 1

Le PAM devrait introduire une procédure plus rigoureuse pour établir le coût de remplacement aussi bien des produits alimentaires que des articles non alimentaires et faire concorder les dispositions du Manuel concernant l'application des normes IPSAS avec la procédure adoptée.

Comptabilisation en charges des stocks de produits alimentaires

32. La norme IPSAS 12, qui définit les actifs sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées ou distribuées dans le processus de prestation de services ou détenus pour être vendus ou distribués dans le cours normal de l'activité, prévoit que la charge est comptabilisée au moment de la distribution des biens ou de la fourniture du service correspondant. Aux termes des principes comptables du PAM, les dépenses afférentes aux produits alimentaires sont comptabilisées en charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou livrés aux partenaires coopérants pour distribution.
33. La raison pour laquelle il a été décidé que la date de remise des produits aux partenaires coopérants serait considérée comme la date de distribution est que le PAM considère que la propriété et le contrôle des produits sont transférés au moment de leur remise aux partenaires coopérants et que c'est à ce stade que les risques leurs sont également transférés. À notre avis, les aspects ci-après de la relation entre le PAM et les partenaires coopérants méritent d'être pris en considération pour analyser la question du transfert de la propriété et du contrôle des produits au moment de leur remise:
 - Les partenaires coopérants ne peuvent utiliser les produits qui leur sont remis par le PAM que conformément aux dispositions de l'accord de partenariat sur le terrain qu'ils ont conclu avec le PAM. Les partenaires coopérants sont des prestataires de services agissant pour le PAM et sont rémunérés conformément aux dispositions de l'accord conclu avec le Programme.
 - Le PAM peut, en principe, récupérer les produits qui se trouvent matériellement présents dans un pays bénéficiaire ou les réaffecter vers une autre localité du même pays ou d'un autre pays s'il a des raisons de le faire.
 - Le PAM suit le mouvement des produits: il contrôle les quantités prélevées dans les entrepôts du PAM et remises aux partenaires coopérants; les quantités reçues par ceux-ci; et les quantités de produits que les partenaires coopérants distribuent aux bénéficiaires. Les paiements ne sont effectués que sur certification des quantités de produits alimentaires distribués par les partenaires coopérants.
 - Le PAM prend à sa charge les coûts afférents à la distribution des produits aux bénéficiaires ultimes et enregistre également la valeur des pertes après livraison alors même que la valeur des produits concernés a déjà été comptabilisée.
 - Les stocks de produits alimentaires détenus par les gouvernements hôtes sont considérés comme des stocks détenus par le PAM. Les bons d'achats remis aux partenaires coopérants mais non encore distribués sont comptabilisés comme étant des avoirs du PAM. Or, le traitement comptable des produits alimentaires

distribués aux partenaires coopérants diffère de celui des interventions susmentionnées.

- Le potentiel de service futur (au titre des produits alimentaires comme des articles non alimentaires) n'est effectivement fourni que lorsque les produits parviennent aux bénéficiaires.
34. Le PAM a néanmoins considéré que les éléments ci-après conduisent à considérer que le transfert aux partenaires coopérants du contrôle des produits intervient au moment où ceux-ci leur sont remis: a) le PAM ne prend à sa charge que les coûts (directs et indirects) encourus par les partenaires coopérants conformément aux accords de partenariat; b) les partenaires coopérants prennent à leur charge le coût des pertes éventuelles, même si le PAM, pour s'acquitter de ses obligations redditionnelles, rend compte de ces pertes au Conseil d'administration; c) les pertes après livraison ne sont pas comptabilisées par le PAM. Les dépenses sont intégralement comptabilisées en charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants; toutefois, lorsque l'existence d'une perte après livraison est avérée, le coût des produits perdus est reclassé de la rubrique initiale à une rubrique spécifiquement consacrée aux pertes après livraison. Les deux rubriques apparaissent sous le même poste de dépenses dans l'état financier II, de sorte que le montant global demeure inchangé. Cet ajustement permet au PAM de mieux rendre compte des pertes après livraison au Conseil d'administration mais n'a aucun impact sur les montants globaux indiqués dans les états financiers; d) les partenaires coopérants sont tenus par contrat de distribuer les produits mais peuvent organiser et exécuter leurs activités et honorer leurs obligations juridiques comme ils l'entendent, comme en témoigne le fait que nombre de partenaires coopérants s'acquittent des responsabilités qui leur incombent en vertu des accords conclus avec le PAM selon des modalités différentes. Le PAM ne peut juridiquement pas imposer aux partenaires coopérants la façon dont ils doivent s'acquitter de leurs responsabilités, et la destination des produits est arrêtée de façon définitive dès lors qu'ils sont remis aux partenaires coopérants.
35. Il importe à notre avis de relever que les dépenses engagées par les partenaires coopérants après que les produits leur sont remis sont prises en charge par le PAM, même si ce n'est pas intégralement. Le PAM surveille la distribution aux bénéficiaires, et l'enregistrement des pertes après livraison est un élément de ce contrôle. En outre, les partenaires coopérants doivent se conformer aux dispositions de l'accord de partenariat et il est impossible de prétendre qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils entendent des produits qui leur sont remis.
36. Nous avons relevé que le PAM éprouve des difficultés, pour des raisons logistiques, à obtenir en temps utile des partenaires coopérants les rapports voulus concernant la distribution de produits alimentaires. Nous sommes également conscients de ce qu'une modification des principes comptables conduirait à modifier les modules du système WINGS II sur lesquels repose la comptabilité. Nous avons par conséquent recommandé que les 135 228 tonnes de produits alimentaires détenues en stock par les partenaires coopérants, d'une valeur de 77,4 millions de dollars, qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires au 31 décembre 2010 apparaissent dans les notes afférentes aux états financiers. En conséquence, le PAM a ajouté la précision ci-après à la Note 4 (Dépenses) des états financiers: "Selon les principes

comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants, mais il restait au 31 décembre 2010 des stocks de produits qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires."

37. À notre avis, la valeur et le volume des stocks de produits alimentaires remis aux partenaires coopérants mais non encore distribués devraient également apparaître dans les états financiers. La direction nous a informés que le volume des produits restant à distribuer, tel qu'il est enregistré dans le système COMPAS devait être vérifié et nous a assurés que les modifications voulues seraient apportées aux applications informatiques et aux procédures opératoires.

Recommandation 2

Le PAM devrait faire apparaître dans les notes afférentes aux états financiers le volume et la valeur des produits alimentaires et des articles non alimentaires remis aux partenaires coopérants mais non encore distribués aux bénéficiaires. Il faudrait à cette fin s'assurer de l'exactitude des données figurant dans le système COMPAS.

Autres questions concernant le contrôle interne des stocks

38. Nous avons constaté que la valeur des produits alimentaires comptabilisés en tant que prêts pour d'autres projets était de 68,1 millions de dollars mais que le chiffre correspondant concernant les emprunts internes était de 70,7 millions de dollars. Il convient d'expliquer cette différence de 2,6 millions de dollars et de procéder aux écritures de régularisation qui s'imposent. Nous avons été informés que le processus d'ajustement était en cours.
39. Les états financiers du PAM sont établis sur la base des données entrées dans le système WINGS II, progiciel de gestion intégré en ligne basé sur le système SAP. En ce qui concerne plus particulièrement les produits, le système WINGS II enregistre les opérations jusqu'au stade de la comptabilisation des stocks en charges, après quoi les informations correspondantes sont entrées dans le système COMPAS de suivi des produits. Le transfert des données entre les deux systèmes s'effectue grâce à une interface SAP-COMPAS. Les données sont entrées dans le système COMPAS par le personnel chargé des services logistiques et de la programmation avant la livraison et après la livraison respectivement; le transfert des données du système COMPAS au système WINGS est effectué par le personnel des services informatiques. C'est le Service de la logistique qui est responsable du système COMPAS ainsi que de l'interface et des opérations connexes. Les données extraites du système COMPAS sont importées dans le système WINGS II au moyen d'une interface et, de fait, s'assurer du bon fonctionnement du programme d'extraction des données est le seul moyen de déterminer si celles-ci ont été ou non extraites comme il convient du système COMPAS.
40. En ce qui concerne le volume des stocks, nous avons relevé qu'il y avait au 31 décembre 2010 une différence de 12 047 tonnes entre les chiffres du système COMPAS et ceux du système WINGS. Ces différences sont imputables principalement au fait que certaines données ont été entrées tardivement dans le système COMPAS

et que certaines données du système COMPAS ont été rejetées par le système WINGS lors de leur transfert. Nous avons constaté en outre qu'il n'est prévu aucune procédure selon laquelle le Service chargé de la logistique vérifie régulièrement, tout au moins par sondage, l'exactitude des données extraites avant qu'elles ne soient entrées dans le système WINGS. Nous recommandons d'introduire un système de vérification par sondage des données extraites du système COMPAS, à titre de contrôle supplémentaire, pour éviter que celles-ci ne soient rejetées et pour parvenir à une meilleure concordance entre les chiffres concernant les stocks provenant des systèmes COMPAS et WINGS II.

41. Le système WINGS II utilise la moyenne mobile du prix d'acquisition pour calculer la valeur des stocks⁴. Nous avons constaté que s'il y a une différence entre la date du document (par exemple la date à laquelle les produits sont sortis de l'entrepôt) et la date de l'écriture correspondante (c'est-à-dire la date à laquelle le prélèvement de produits a été reporté dans le système), le système WINGS II calcule la valeur des produits sur la base de la moyenne mobile à la date à laquelle l'opération a été enregistrée plutôt qu'à la date du document, ce qui devrait en principe être le cas. Nous avons appris qu'il est possible de modifier manuellement la date enregistrée par le système. La direction a fait valoir que si la moyenne mobile du prix d'acquisition est fondée sur la date d'écriture, elle reflète la juste valeur des stocks et permettra de faire des comparaisons d'une période à l'autre. Or, il ressort de nos vérifications dans les bureaux de pays qu'il y a des retards dans l'enregistrement des écritures, et il conviendrait que la direction étaye son point de vue, exposé ci-dessus, au moyen d'une analyse.

Recommandation 3

- *Il faudrait accélérer le processus de rapprochement des prêts et des emprunts internes de produits alimentaires.*
- *Le PAM devrait renforcer les mécanismes de contrôle interne des systèmes informatiques utilisés pour la gestion des stocks et devrait en particulier:*
 - ✓ *Envisager d'utiliser pour établir le calcul de la moyenne mobile du prix d'acquisition la date figurant sur le document plutôt que la date d'écriture afin de refléter de façon réaliste la valeur des stocks et des pertes.*
 - ✓ *Renforcer le processus de rapprochement des différences des chiffres provenant des systèmes COMPAS et WINGS, en coordination avec les différents services fonctionnels, et incorporer au processus des outils de validation.*

B Passifs éventuels

42. Selon la norme IPSAS 19 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – un passif éventuel est: a) une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs

⁴ La valeur des stocks est calculée par projet, par bureau de pays et par produit. Le prix unitaire des stocks correspond à la moyenne mobile du prix d'acquisition d'un produit, qui varie selon la valeur du marché et la date de déstockage.

événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité; ou b) une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car: il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation; ou ii) le montant de l'engagement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

43. Lors de nos examens des engagements pouvant résulter d'actions en justice et des passifs éventuels, nous avons constaté que, dans trois cas représentant des engagements potentiels compris entre 0,1 et 0,9 million de dollars, le PAM avait considéré qu'il était peu probable que des paiements doivent être effectués. Cependant, comme le PAM ne les a pas considérés comme pouvant avoir des incidences significatives, les montants correspondants n'apparaissent pas dans les états financiers comme engagements conditionnels. Ces montants sont peut-être modestes, mais il y a lieu de relever qu'à l'heure actuelle, il n'est fixé aucun seuil monétaire à partir duquel doivent être déclarés les engagements conditionnels.

Recommandation 4

Le PAM devrait incorporer à ses principes comptables un seuil monétaire concernant la déclaration des engagements conditionnels.

C Sommes à recevoir

44. Le montant des provisions que le PAM constitue pour les contributions à recevoir des donateurs qui sont considérées comme des créances douteuses est calculé en fonction de leur ancienneté. La provision est égale à 100 pour cent de la contribution à recevoir si celle-ci a plus de 4 ans d'ancienneté, à 50 pour cent si celle-ci a de 3 à 4 ans d'ancienneté et de 10 pour cent si elle a de 2 à 3 ans d'ancienneté. Il n'est pas constitué de provision pour les contributions à recevoir depuis moins de 2 ans.
45. La rubrique des Autres comptes débiteurs comprend les avances aux fournisseurs, les avances au personnel, les comptes débiteurs au titre d'accords avec des tierces parties et les comptes débiteurs divers. Nous avons constaté que cette rubrique comprend des comptes débiteurs représentant une valeur de 2,7 millions de dollars remontant à des dettes comprises entre 2005 et 2008.

Recommandation 5

Le PAM devrait introduire un mécanisme de contrôle périodique des autres comptes débiteurs et entreprendre une analyse structurée de la politique applicable en matière de provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs en fonction de leur ancienneté.

D Immobilisations corporelles

46. Nous avons relevé cinq éléments d'une valeur de 1,9 million de dollars qui avaient été rangés à tort dans la catégorie "en chantier" alors même que les travaux avaient été achevés pendant l'exercice 2010. Le PAM a depuis lors remédié à cette situation en transférant les biens ainsi achevés dans la catégorie correspondante des immobilisations et en apportant les modifications nécessaires à la Note 2.7 afférente aux états financiers. Comme la dépréciation à imputer à cette valeur capitalisée était négligeable, il a été convenu qu'elle serait comptabilisée lors de l'exercice à venir.

Recommandation 6

Le PAM devrait mettre en place un mécanisme de suivi pour veiller à ce que les ouvrages en chantier, une fois achevés, soient transférés aux immobilisations et leur dépréciation comptabilisée. Cette opération devrait être obligatoirement vérifiée lors de la clôture annuelle des comptes.

E Gouvernance des technologies de l'information: système WINGS II

47. Le système WINGS II est en service au PAM depuis plus de 20 mois. Les pratiques optimales actuellement adoptées sont fondées sur les objectifs CoBIT⁵ et une autoévaluation a été entreprise en janvier 2011 sur la base desdits objectifs. Notre examen des pratiques de gouvernance informatique liées au système WINGS II a fait apparaître ce qui suit:

- Bien que les évaluations des risques informatiques et leur gestion soient fondées sur la norme ISO 27001⁶, il n'est pas appliqué, dans le cas du système WINGS II, de système de gestion de la sécurité de l'information fondé sur une norme.
- L'approche ITIL⁷ appliquée depuis 2007 à tous les services informatiques a été adaptée au système WINGS II après la mise en service de celui-ci et est constamment revue et adaptée.
- Le système WINGS II peut gérer le mouvement logistique des produits mais cette fonctionnalité n'est pas utilisée en raison de problèmes d'infrastructure et de connectivité aux points de distribution (habituellement bureaux auxiliaires et entrepôts) où le système COMPAS est actuellement installé. L'interface SAP-COMPAS est un arrangement transitoire en attendant qu'une solution plus permanente soit trouvée. Cependant, l'interface doit cesser progressivement d'être utilisée en même temps que le système COMPAS, et il n'a pas encore été établi de calendrier précis pour la mise en place d'un système d'appui à l'exécution des services logistiques, qui deviendrait dès lors nécessaire.

⁵ Gouvernance, contrôle et audit de l'information et des technologies associées (*Control Objectives for Information and Related Technology*) – cadre de gouvernance des technologies de l'information établi par l'ISACA, Association des professionnels de la vérification et du contrôle des technologies associées (*Information Systems Audit and Control Association*, États-Unis d'Amérique).

⁶ Norme ISO concernant le système de gestion de la sécurité de l'information.

⁷ Information Technology Infrastructure Library – Principes directeurs applicables à la gestion des services informatiques.

Recommandation 7

Le PAM pourrait instituer dans le contexte du système WINGS II un système de gestion de la sécurité de l'information. Il pourrait également établir un calendrier précis pour la mise en service d'un système d'appui à l'exécution des services logistiques et, parallèlement, la suppression progressive de l'interface SAP-COMPAS.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la direction et les fonctionnaires du PAM pour leur coopération et pour le concours qu'ils nous ont apporté au cours de nos vérifications.



Vinod Rai

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

Commissaire aux comptes

8 avril 2011

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	dépenses d'administration et d'appui aux programmes
COD	coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFRS	Norme internationale d'information financière
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
WINGS II	Système mondial et réseau d'information